

CDIP/26/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 12 mai 2021

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt‑sixième session
Genève, 26 – 30 juillet 2021**

Rapport sur la contribution de l’OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées

*Établi par le Secrétariat*

1. Le présent document constitue le rapport annuel sur la contribution de l’OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD)[[1]](#footnote-2) et des cibles qui leur sont associées, présenté conformément à la décision prise par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) qui, à sa dix‑huitième session tenue du 31 octobre au 4 novembre 2016, a demandé au Secrétariat de lui présenter, à sa première session de l’année, un rapport annuel sur cette question.
2. Il s’agit du cinquième rapport soumis au CDIP conformément à cette demande. Sur la base de la structure contenue dans la décision susmentionnée, le rapport fournit une mise à jour pour 2020 en ce qui concerne :
3. les activités et les initiatives entreprises de manière individuelle par l’Organisation;
4. les activités entreprises par l’Organisation dans le cadre du système des Nations Unies; et
5. l’assistance fournie par l’OMPI à la demande des États membres.
6. L’OMPI est pleinement engagée dans la mise en œuvre du Programme 2030 dans le cadre de son mandat. Elle continue à appuyer, de diverses manières, la réalisation des ODD, notamment en œuvrant à la mise en place d’un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace, qui encourage l’innovation et la créativité et favorise le transfert de connaissances et de compétences techniques au sein des pays et entre eux.
7. L’objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure, est celui qui revêt la plus grande importance pour le mandat de l’Organisation et qui lui est le plus étroitement lié. L’innovation, qui est au cœur de la mission de l’OMPI, revêt également une importance fondamentale pour la réalisation de la plupart des autres objectifs. L’OMPI continue d’aider ses États membres à créer un environnement propice à l’innovation et à la créativité, qui sont des moteurs essentiels de la mise en œuvre des ODD. Cet appui est fourni à travers toute une série de programmes, de plateformes de partenariat, de bases de données, d’activités en matière d’assistance technique et de renforcement des capacités, qu’elle mène individuellement ou en partenariat avec d’autres institutions, notamment les organisations du système des Nations Unies.
8. Le Plan d’action de l’OMPI pour le développement est au cœur de la contribution de l’Organisation à la mise en œuvre du Programme 2030. La mise en œuvre effective du Plan d’action pour le développement est une composante majeure de l’assistance que l’OMPI peut fournir à ses États membres, afin de contribuer à la réalisation des ODD. Dans le cadre du programme et budget de l’OMPI pour l’exercice biennal 2020‑2021, les questions relatives au développement et aux ODD ont été intégrées aux objectifs stratégiques de l’Organisation et, pour la première fois, les ODD auxquels chacun des programmes de l’OMPI contribue ont été indiqués.

# Activités et initiatives entreprises de manière individuelle par l’organisation

## Égalité entre les sexes, inégalités et objectifs de développement durable

1. L’égalité entre les sexes est non seulement une question d’éthique et de droits de l’homme, mais aussi un facteur essentiel de l’efficacité des initiatives de développement au sens large. Les ODD reconnaissent la nature transversale de l’égalité hommes‑femmes et le fait que celle‑ci représente à la fois un catalyseur et un accélérateur pour les objectifs du Programme de développement durable à l’horizon 2030. Dans les ODD, l’égalité des sexes reçoit un traitement prioritaire explicité dans un objectif dédié (objectif 5) et est prise en considération dans l’ensemble des autres objectifs (onze de ces objectifs comprennent des indicateurs directement liés à l’égalité hommes‑femmes). L’OMPI a adopté cette approche à deux volets en intégrant dans son programme et budget pour l’exercice biennal 2020‑2021, et dans les tâches qui s’y rapportent, des initiatives ciblées sur l’égalité des sexes visant à éliminer les disparités entre les individus dans l’utilisation des services de propriété intellectuelle, et en s’efforçant d’intégrer les considérations d’égalité entre les sexes dans toutes les autres activités.
2. Par ailleurs, la réduction des inégalités multidimensionnelles au sein des pays et entre eux apparaît toujours plus clairement non seulement comme un objectif important en soi, partant du principe que personne ne doit être laissé pour compte, mais également comme un élément déterminant pour assurer un progrès inclusif, une meilleure efficacité économique, une productivité accrue et une durabilité environnementale. Tous ces éléments ayant des répercussions sur l’égalité des sexes, il est évident que l’ODD 5 et l’ODD 10 sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. C’est pourquoi ces deux objectifs sont traités comme des thèmes transversaux dans l’ensemble du programme et budget de l’OMPI.

## L’économie de la propriété intellectuelle

1. Les rapports statistiques et analytiques de l’OMPI contribuent à promouvoir un écosystème de l’innovation efficace. Deux rapports ont été établis en 2020 :
2. L’Indice mondial de l’innovation : il est largement admis que l’innovation est un moteur essentiel de la croissance économique et du développement. L’indice a pour objectif de fournir des données pertinentes sur l’innovation et d’aider ainsi les économies à évaluer leurs résultats en matière d’innovation et à prendre des décisions de politique générale éclairées. Ces 13 dernières années, l’indice s’est imposé comme un outil politique central pour l’innovation et la mesure de l’innovation partout dans le monde. Bon nombre de pays ont aujourd’hui une législation en matière de politique d’innovation qui mesure les résultats dans ce domaine à l’aune de cet indice. L’indice contribue également à la réalisation de l’ODD 9. Il est en outre considéré comme un instrument de mesure de l’innovation par l’Assemblée générale des Nations Unies, comme énoncé dans sa résolution 74/229 sur la science, la technologie et l’innovation au service du développement durable à sa soixante‑quatorzième session en 2019. En 2020, l’indice a fait le point sur le financement de l’innovation en passant en revue l’évolution des mécanismes de financement à la disposition des entrepreneurs et des innovateurs, et en mettant en évidence les progrès accomplis et les défis qui restent à relever, notamment dans le contexte du ralentissement économique et des nouveaux écarts de niveau de financement provoqués par la crise de la maladie à coronavirus (COVID‑19).
3. Le Rapport de 2020 sur les Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle : le rapport statistique phare de l’OMPI rend compte des dernières tendances mondiales en matière d’activité de propriété intellectuelle sur la base des données statistiques recueillies auprès des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle. Les responsables de l’élaboration des politiques, les acteurs de la propriété intellectuelle et de l’innovation, les chercheurs et les médias du monde entier s’appuient sur ce rapport pour s’informer de l’évolution de la situation dans le domaine de la propriété intellectuelle et prendre des mesures en conséquence. Les indicateurs appuient la réalisation de l’ODD 9. L’édition 2020 du rapport décrit l’évolution de l’activité mondiale en matière de dépôt de demandes de titres de propriété intellectuelle en 2019. Le nombre de dépôts de demandes de brevet dans le monde s’est élevé à 3,23 millions et le nombre d’activités relatives au dépôt de demandes d’enregistrement de marques a atteint 15,15 millions. Le rapport met en évidence la poursuite du déplacement géographique de l’activité en matière de propriété intellectuelle, l’Asie représentant désormais plus des deux tiers de l’ensemble des dépôts de demandes de titres de propriété intellectuelle dans le monde. Les statistiques sur les dépôts de demandes de brevet montrent que le secteur informatique arrive en tête de l’innovation, suivi des machines électriques, de l’évaluation, de la technologie médicale et de la communication numérique.

## Plateformes de l’OMPI

1. Les plateformes de l’OMPI contribuent à améliorer l’accès au système de la propriété intellectuelle et à la veille technologique et commerciale qu’il génère, et permettent aux offices nationaux de propriété intellectuelle de mieux répondre aux tendances commerciales et politiques et de fournir des services améliorés à leurs clients. Ces plateformes comprennent :
2. des centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI) : des réseaux nationaux de CATI ont été établis dans 80 pays, comprenant plus de 1150 CATI situés dans des institutions telles que des universités, des centres de recherche‑développement et d’autres établissements appropriés. Les CATI permettent aux innovateurs d’avoir accès au niveau local à des services d’information technologique et à d’autres services connexes de qualité, qui aident les innovateurs à exploiter pleinement leur potentiel d’innovation et à créer, protéger et gérer leurs droits de propriété intellectuelle. Ces services, qui contribuent à la réalisation de l’objectif 9, comprennent l’accès à des sources en ligne d’information relative ou non aux brevets et à des publications liées à la propriété intellectuelle, une aide à la recherche et à la collecte d’informations en matière de technologie, une formation à la recherche dans les bases de données, des recherches à la demande, la veille technologique et concurrentielle, des informations de base sur la législation relative à la propriété industrielle, sur la gestion de la propriété industrielle et les stratégies connexes ainsi que sur la commercialisation et la mise sur le marché de la technologie. Selon les estimations de l’enquête annuelle réalisée en fin d’année par les CATI dans le monde entier, les CATI auraient reçu 1,4 million de demandes de renseignements en 2020, soit une augmentation de 15% par rapport aux chiffres indiqués pour 2019.

En 2020, une formation a été dispensée virtuellement dans 14 États membres de l’OMPI, à la demande de ces derniers. Deux réunions régionales à l’intention des États membres de l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et de l’Association des Nations de l’Asie du Sud‑Est (ASEAN) ont été organisées virtuellement afin de discuter de la poursuite du développement de ces réseaux régionaux de CATI, notamment grâce à la collaboration entre leurs États membres respectifs. Les meilleures pratiques et données d’expérience en matière de recherche de brevets, d’analyse et dans d’autres domaines connexes sont également échangées par les CATI à travers un réseau virtuel créé par l’intermédiaire de la plateforme eTISC.

Les CATI font également une promotion active des sources d’information expressément conçues pour leurs utilisateurs, mais qui peuvent également être utilisées par tout le monde. Il s’agit notamment de deux guides pratiques qui permettent de recenser les inventions dans le domaine public et indiquent comment récupérer et analyser les documents de brevet afin de déterminer si des inventions précises sont protégées ou non, et comment utiliser et intégrer dans de nouveaux produits et procédés les objets figurant dans la documentation en matière de brevets, ainsi que d’autres informations et connaissances trouvées dans le domaine public. Ces deux guides ont été traduits dans les six langues officielles des Nations Unies en 2020.

Un projet relevant du Plan d’action pour le développement, intitulé “Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition” a été achevé en 2020. Il a permis de mettre au point un manuel et un ensemble d’instruments pour évaluer les besoins de formation afin de mieux cibler les activités de formation dans les domaines liés au transfert de technologie en termes de public cible, de sujets à traiter et de modes d’enseignement. La méthodologie décrite dans le manuel et les modèles tirés de la boîte à outils, ainsi que la cartographie des chaînes de valorisation de l’innovation dans les pays pilotes, ont été utilisés pour établir des plans de formation ciblés à l’intention des principales parties prenantes −bailleurs de fonds, chercheurs, gestionnaires et utilisateurs de la propriété intellectuelle, en vertu desquels la formation a été mise en œuvre dans le cadre d’un projet restreint.

1. La plateforme WIPO INSPIRE (Répertoire des rapports d’information spécialisée en matière de brevets de l’OMPI) a été lancée en 2020 et fournit aux inventeurs, chercheurs et entrepreneurs des informations claires, précises et objectives sur les bases de données de brevets, en particulier leur couverture des documents, ainsi que leurs fonctionnalités de recherche et d’analyse, afin de pouvoir recenser et utiliser la base de données de brevets qui convient le mieux.
2. L’OMPI propose une assistance technique aux offices de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) pour appuyer la transformation numérique de leurs activités et fournir des services en ligne à leurs parties prenantes. La pierre angulaire de ce programme est la suite bureautique de l’OMPI à l’intention des offices de propriété intellectuelle – une plateforme qui prend en charge le traitement en ligne et sans papier des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels, du dépôt aux procédures postérieures à l’enregistrement. Au total, 90 offices de propriété intellectuelle bénéficient de cette assistance, dont plus de 25 ont reçu une aide directe pour numériser leurs dossiers papier. Le programme est également relié aux bases de données mondiales de propriété intellectuelle de l’OMPI dans le but d’accroître la portée et l’accessibilité des informations sur la propriété intellectuelle à l’échelle mondiale.
3. Le système d’accès centralisé aux résultats de la recherche et de l’examen de l’OMPI (WIPO CASE) permet aux offices de brevets participants d’échanger en toute sécurité des documents relatifs à la recherche et à l’examen concernant les demandes de brevet. Les examinateurs de brevets peuvent ainsi améliorer la qualité et l’efficacité de leur travail en échangeant des informations techniques auxquelles ils n’auraient peut‑être pas accès autrement. Actuellement, 36 offices de propriété intellectuelle participent au système WIPO CASE et plus de 100 000 documents sont échangés chaque année.
4. Le Service d’accès numérique aux documents de priorité (DAS) de l’OMPI permet aux offices de propriété intellectuelle participants d’échanger des documents de priorité de façon sécurisée, par voie électronique. Ce système permet aux déposants et aux offices de satisfaire aux exigences énoncées dans la Convention de Paris relatives à la certification dans un environnement électronique. À l’heure actuelle, 32 offices de propriété intellectuelle participent au système WIPO DAS et plus de 100 000 documents sont échangés chaque année.

## Partenariats dans le cadre des ODD

1. L’OMPI continue de contribuer à renforcer l’écosystème mondial de l’innovation et à favoriser la mise en œuvre des ODD à travers diverses initiatives de partenariat, comme le recommande l’objectif 17. Ces partenariats comprennent WIPO GREEN, WIPO Re:Search, l’Initiative relative à l’information en matière de brevets pour les médicaments (Pat‑INFORMED), le Consortium pour des livres accessibles (ABC), le Programme d’accès à la recherche pour le développement et l’innovation (ARDI), le programme relatif à l’accès à l’information spécialisée en matière de brevets (ASPI), le programme d’aide aux inventeurs et WIPO Match.

### WIPO GREEN

1. WIPO GREEN contribue concrètement à la réalisation des ODD. Il réunit les principaux acteurs du secteur pour stimuler l’innovation et la diffusion des technologies vertes grâce à sa base de données, son réseau et ses projets d’accélération. L’objectif 17 (qui reconnaît que les partenariats multipartites sont des vecteurs importants pour le partage des connaissances, des compétences et des technologies, et pour la participation des entreprises et des autres parties prenantes) est au cœur de la mission, de la structure et des activités de WIPO GREEN. WIPO GREEN soutient l’innovation, les infrastructures et les innovateurs dans le domaine des technologies vertes, en particulier dans les pays en développement. Il met en relation des personnes qui recherchent des solutions de pointe respectueuses de l’environnement et des fournisseurs de services et de technologies, notamment dans les pays en développement. Ces mises en relation sont facilitées par une base de données en ligne gratuite en matière de technologies vertes, de besoins et d’expertise, ainsi que par toute une série d’activités menées en collaboration avec des partenaires. Bon nombre des ODD ont une composante technologique. Comme ils sont interconnectés et interdépendants, nos activités s’étendent au moins aux objectifs suivants : 2, 6, 7, 9, 11, 12, 13 et 15. À la demande de l’Institut national de la propriété industrielle du Brésil (INPI Brésil) en 2019, WIPO GREEN a lancé un projet d’accélération en Amérique latine prônant l’adaptation de l’agriculture au changement climatique. Y participaient également l’Institut national de la propriété industrielle du Chili (INAPI Chili), l’Institut national de la propriété industrielle de l’Argentine (INPI Argentine) et le Ministère des Affaires étrangères et culturelles de l’Argentine. Le projet a étudié les enjeux locaux et les solutions vertes potentielles dans trois secteurs :
* l’intensification de la rotation des cultures, la recarbonisation des sols et la séquestration du carbone, ainsi que l’agriculture sans labour et la gestion des forêts en Argentine;
* l’agriculture sans labour ou de conservation au Brésil; et
* la production vinicole au Chili.
1. WIPO GREEN et ses partenaires ont mis en œuvre des activités de mise en relation entre octobre 2019 et mars 2020. Au cours de la première phase du projet, 17 demandeurs de technologies, 31 besoins et 65 solutions ont été recensés. Après avoir repéré les correspondances potentielles et fait les présentations nécessaires, 10 lettres d’intention ont été signées par les parties intéressées pour indiquer officiellement leurs intérêts communs et servir de base aux discussions ultérieures. Initialement mis en œuvre comme une activité à court terme, le projet entre maintenant dans sa deuxième phase. Les nouvelles activités comprennent la réalisation d’études sectorielles qui permettront de recenser les principaux innovateurs, les technologies et les demandes dans des domaines spécifiques, ainsi que les rencontres organisées pour les entreprises de technologies vertes. En décembre 2020, WIPO GREEN a publié sa nouvelle note d’information sur les défis mondiaux intitulée “Innovative Technologies Tackling Food Loss”, qui se penche sur l’utilisation de technologies de pointe pour réduire les pertes alimentaires dans la chaîne d’approvisionnement. En mai 2020, WIPO GREEN a publié une note d’information sur les défis mondiaux intitulée “Innovative Technology in the Water, Sanitation and Hygiene (WASH) Sector”. Ce numéro de la série étudie les aspects de l’approvisionnement en eau, de l’assainissement et de l’hygiène, et met en évidence le rôle de l’innovation technologique en relation avec la gestion des ressources limitées en eau douce dans des situations de pénurie ou de menaces pour la qualité de l’approvisionnement en eau.

### WIPO Re:Search

1. WIPO Re:Search a continué de progresser dans la réalisation des ODD en 2020. D’importantes dispositions des objectifs 3 et 17 sont intégrées dans le cadre de WIPO Re:Search et sous‑tendent toutes les activités du consortium WIPO Re:Search. En outre, le consortium privilégie la participation de scientifiques et d’institutions des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire dans ses activités de collaboration et ses programmes de bourses. En permettant aux partenaires des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire d’accéder à des ressources et à un savoir‑faire en matière de recherche‑développement (R‑D) difficilement accessibles dans leur pays, WIPO Re:Search renforce leur capacité à mener des recherches innovantes en vue d’atteindre l’objectif 9. À la fin de 2020, les collaborations de WIPO Re:Search (passées et présentes) étaient au nombre de 165, avec 52 collaborations actives, dont 11 progressaient dans les étapes clés du projet. En 2020, WIPO Re:Search a mis en place huit nouvelles collaborations ciblées, à savoir celles portant sur des besoins médicaux non satisfaits, dont deux premières en termes de catégories de maladies – morsure de serpent et lèpre. Les collaborations de 2020 concernent 13 organisations et entreprises membres dans 11 pays, dont cinq sont des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire (Brésil, Cameroun, Ghana, Nigéria et Zambie).
2. En 2020 également, les trois équipes de collaboration WIPO Re:Search ci‑après ont publié des articles sur leurs recherches dans des revues à comité de lecture :
* MSD et le Walter and Eliza Hall Institute – sur la découverte d’une nouvelle classe d’agents antipaludiques principaux. Publié dans Cell Host & Microbe;
* Liverpool School of Tropical Medicine et Eisai – sur le rôle du récepteur 1 activé par la protéase dans la perturbation de la barrière hématoencéphalique dans le paludisme cérébral. Publié dans Wellcome Open Research;
* Université de Californie, San Francisco et Medicines for Malaria Venture ‑‑ sur de nouveaux composés antipaludiques de type trioxolane. Publié dans ACS Infectious Diseases.

Les cinq organisations ci‑après ont rejoint WIPO Re:Search en 2020 :

* Fondation pour la recherche sur les maladies négligées (Inde)
* Université Jomo Kenyatta d’agriculture et de technologie (Kenya)
* Université fédérale des sciences de la santé de Porto Alegre (Brésil)
* Université de Tokyo (Japon)
* Université d’Antioquia (Colombie) (150e membre de WIPO Re:Search)
1. À la fin de 2020, le programme de bourses de WIPO Re:Search (financé par le Fonds fiduciaire du Gouvernement australien) avait coordonné 20 séjours sabbatiques dédiés au renforcement des capacités dans des laboratoires industriels et universitaires de pointe pour des scientifiques de 11 pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Durant l’année, le consortium a achevé les travaux préparatoires et de coordination concernant six bourses supplémentaires – trois en Australie, deux à Singapour et une aux États‑Unis d’Amérique. Des scientifiques de cinq pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire participent à ces bourses. WIPO Re:Search a également établi trois “bourses inversées”, dans le cadre desquelles des scientifiques des instituts d’accueil australiens se rendront dans les centres de recherche des pays d’origine des boursiers pour de courtes visites. Les bourses insufflent de l’énergie et donnent aux scientifiques des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire les moyens de faire avancer leurs programmes de R‑D, tout en favorisant les activités de recherche des institutions de leur pays d’origine par l’échange de connaissances et les collaborations (toutes les bourses agendées en 2020 sont actuellement en suspens en raison des restrictions de voyage dues à la COVID‑19).

### L’Initiative relative à l’information en matière de brevets pour les médicaments (Pat‑INFORMED)

1. L’Initiative relative à l’information en matière de brevets pour les médicaments (Pat‑INFORMED) est un projet de partenariat lancé en 2018 entre l’OMPI et 21 entreprises pharmaceutiques titulaires de brevets sur des médicaments dans six catégories thérapeutiques. Pat‑INFORMED répond au besoin exprimé par de nombreuses parties prenantes d’avoir accès à des informations claires et facilement compréhensibles sur la situation juridique des brevets rattachés à un médicament précis dans un pays donné. L’information en matière de brevets en ce qui concerne de nombreux produits, y compris les médicaments modernes, est généralement complexe et la plupart des médicaments sont protégés par de nombreux brevets. Pat‑INFORMED fournit un moteur de recherche et une base de données en libre accès pour faciliter l’accès à des informations permettant de savoir si un médicament est breveté ou non. En 2020, plus de 50 produits et 5000 listes de brevets ont été ajoutés à la base de données. Actuellement, des recherches peuvent être effectuées sur près de 250 médicaments et 22 000 brevets. Bien qu’il existe un certain nombre de sources qui fournissent des informations similaires, Pat‑INFORMED comprend une fonction de contact unique grâce à laquelle les responsables des achats peuvent contacter directement le titulaire du brevet et recevoir plus d’informations sur le produit et la situation juridique du brevet qui y est attaché. En renforçant la disponibilité et l’accessibilité des informations sur la situation juridique des brevets sur les médicaments, Pat‑INFORMED contribue de manière concrète à la réalisation à la fois de l’objectif 3 et de l’objectif 17.

### Le Consortium pour des livres accessibles (ABC)

1. Le Consortium pour des livres accessibles (ABC) est un partenariat public‑privé dirigé par l’OMPI qui regroupe les acteurs clés – organismes représentant les aveugles, les déficients visuels ou les personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés; auteurs; éditeurs; organisations de gestion collective; bibliothèques et autres entités autorisées; ainsi que les organismes de normalisation. Inauguré en juin 2014, le Consortium visait à mettre en œuvre les objectifs du Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, administré par l’OMPI, qui compte à l’heure actuelle 76 parties contractantes englobant 102 pays, l’Union européenne ayant ratifié le traité en tant qu’entité propre.

### Le Programme d’accès à la recherche pour le développement et l’innovation (ARDI)

1. Le programme d’accès à la recherche pour le développement et l’innovation (ARDI) est mené dans le cadre d’un partenariat public‑privé avec les plus grands éditeurs de publications scientifiques et techniques au monde et vise à faciliter l’accès à la littérature scientifique et technique dans les pays en développement. Le programme ARDI permet d’accéder à près de 50 000 revues, livres et ouvrages de référence en matière scientifique et technique par abonnement, notamment dans le domaine des sciences et technologies pures et appliquées. Il est également membre du partenariat Research4life, qui réunit quatre autres programmes d’institutions des Nations Unies administrés par l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) et l’Organisation internationale du Travail (OIT), qui donnent accès à la littérature examinée par des pairs dans leur domaine d’activité respectif. Plus de 10 000 institutions sont enregistrées auprès du partenariat Research4Life, donnant accès à plus de 131 000 ressources.

### Le programme relatif à l’accès à l’information spécialisée en matière de brevets (ASPI)

1. Le programme relatif à l’accès à l’information spécialisée en matière de brevets (ASPI) est un autre partenariat public‑privé administré par l’OMPI, qui a été rendu possible grâce à la coopération de neuf grands fournisseurs d’information en matière de brevets. Il offre aux pays et territoires en développement qui remplissent les conditions requises un accès gratuit ou peu coûteux à des outils et des services de pointe permettant d’extraire et d’analyser des données de brevets. Plus de 65 institutions sont enregistrées et utilisent activement le programme ASPI.

### Le programme d’aide aux inventeurs

1. Le programme d’aide aux inventeurs permet à ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes de transformer leurs idées en actifs. Il aide les inventeurs à s’y retrouver dans les procédures de brevets dans leur propre pays et dans certains ressorts juridiques, avec l’appui d’un spécialiste des brevets chevronné. Le programme aide également les inventeurs à obtenir des brevets dans leur propre pays et dans certains ressorts juridiques car l’obtention d’un brevet facilite la promotion de l’innovation, soit par les inventeurs eux‑mêmes, soit à travers une collaboration. Grâce au programme d’aide aux inventeurs, l’OMPI contribue ainsi à favoriser l’innovation (ODD 9) et à réduire les inégalités (ODD 10), tout en contribuant à une croissance économique soutenue et inclusive et à un travail décent pour tous (ODD 8). En 2020, le programme d’aide aux inventeurs a connu une croissance de 70% pour la troisième année consécutive et a accueilli un pays participant supplémentaire. Au cours de la même période, le programme a mis en place une infrastructure numérique qui a permis d’assurer la continuité pendant la pandémie de COVID‑19, d’améliorer la transparence des activités du programme et d’abaisser la barre d’entrée pour les futurs pays participants. Le renforcement ciblé des capacités, sous la forme d’interactions virtuelles mobilisant les volontaires et les partenaires du programme, a également contribué à l’expansion continue et à l’incidence accrue du programme. Ces activités ont permis une interaction directe et ciblée dans les domaines techniques à améliorer que les bénéficiaires actuels et potentiels de chaque pays participant ont recensé.

### WIPO Match

1. En tant que facilitateur de la coopération Sud‑Sud et de la coopération triangulaire, la plateforme WIPO Match a continué de contribuer à la réalisation des ODD en 2020. Les trois exemples ci‑après d’activités lancées par WIPO Match illustrent bien le rôle important que cette plateforme peut jouer pour mettre en relation les parties prenantes concernées par la propriété intellectuelle et leur donner les moyens de réaliser des projets concrets, et pour servir d’intermédiaire impartial en promouvant et parrainant des collaborations et des partenariats mondiaux ouverts en matière d’innovation technologique (objectifs 9 et 17) :
* Signature d’un protocole d’accord entre la Direction générale de la propriété intellectuelle (DGIP) de l’Indonésie et vingt États membres de l’ARIPO pour la fourniture d’un logiciel personnalisé pour l’ARIPO visant à faciliter l’enregistrement du droit d’auteur et des œuvres ayant trait à des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des éléments de folklore;
* Construction d’un prototype de respirateur de secours COVID‑19 utilisé pour minimiser l’afflux de patients dans les unités de soins intensifs des hôpitaux en cas de flambée de la pandémie. Avec SEAT Espagne, VW Mexique, 4D‑Life Group Espagne et tous les partenaires de WIPO Match, un respirateur a été conçu et fabriqué avec succès pour REDOTTEC Mexique. Un premier lot de 50 appareils a été fabriqué à l’usine VW de Puebla (Mexique), et les chaînes de production sont prêtes à reproduire jusqu’à 5000 autres appareils (objectifs 3, 9 et 17);
* La start‑up suisse MAGMA Learning a développé une application d’apprentissage en ligne personnalisée pour l’ARIPO, avec une formation alimentée par l’intelligence artificielle pour les examinateurs de brevets de l’ARIPO (objectifs 4, 9 et 17).
1. Les services de l’OMPI donnent aux utilisateurs du système de la propriété intellectuelle, aussi bien les inventeurs que les entreprises, les moyens de protéger leurs actifs sur les marchés mondiaux. Grâce aux services de dépôt et d’enregistrement offerts par l’OMPI, les inventeurs, les chercheurs et les entreprises peuvent plus facilement protéger leurs actifs de propriété intellectuelle dans plusieurs pays.

## Brevets et technologie

1. Le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) aide les demandeurs à obtenir simultanément la protection d’une invention dans un grand nombre de pays en déposant une demande “internationale” unique au lieu de plusieurs demandes de brevet nationales ou régionales distinctes. Ce faisant, le PCT soutient la diffusion internationale des informations techniques relatives aux innovations moyennant une base de données librement accessible.
2. En tant qu’organisation responsable de l’administration du PCT, l’OMPI fournit à cette fin un large éventail de services, allant de la réception et du stockage de tous les documents de demandes selon le PCT à la fourniture d’une assistance aux offices de brevets pour le traitement efficace et en toute connaissance de cause des demandes de brevet, en passant par la traduction de diverses parties des demandes selon le PCT et la publication de données sur les demandes, mettant ainsi à la disposition du public une ressource inestimable d’informations sur les inventions et les innovations. Le rôle de l’OMPI dans la diffusion de ces informations techniques relatives aux brevets et dans la fourniture d’une assistance technique aux pays en développement aux fins de l’élaboration de leurs systèmes de brevets est donc conforme à la mise en œuvre de l’ODD 9, notamment en ce qui concerne le soutien à l’innovation et sa promotion.
3. La base de données PATENTSCOPE[[2]](#footnote-3) de l’OMPI est le principal mécanisme par lequel l’OMPI s’acquitte de cette fonction de diffusion de l’information technique. En 2020, entre 2664 et 8606 nouvelles demandes selon le PCT (contenant la divulgation de l’invention) étaient disponibles dans PATENTSCOPE chaque semaine. La mise à disposition gratuite de cette base de données sur l’Internet favorise notamment un accès accru à l’information en matière de brevets et contribue à la mise en œuvre de l’ODD 9 (plus précisément la cible 9.c).
4. En ce qui concerne l’objectif d’assistance technique du PCT, l’OMPI poursuit ses travaux pour aider les États membres, en particulier les pays en développement et les PMA, à mettre le système de la propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel. Les programmes d’assistance technique fournis par l’OMPI comprennent des activités spécifiques du PCT, telles que la formation du personnel des offices aux questions concernant le PCT, des séminaires pour les utilisateurs et une assistance dans l’adaptation de la législation nationale aux exigences du PCT. En 2020, le Bureau international de l’OMPI a organisé 69 manifestations liées au PCT, ou y a participé, en faveur des pays en développement et des PMA, notamment des séminaires et des ateliers sur le PCT en ligne principalement à l’intention du personnel des offices, des utilisateurs potentiels du système et d’autres parties prenantes. En raison de la pandémie de COVID‑19 et des restrictions en matière de voyage qui en ont découlé, presque tous les événements ont été organisés à distance, par le siège de l’OMPI, par les bureaux extérieurs de l’OMPI ou par les offices des États membres du PCT au moyen de différentes plateformes, et ont été suivis par près de 5000 participants de 84 pays. Si le contenu substantiel de ces activités d’assistance technique liées au PCT est resté similaire à celui des événements en présentiel, leur déroulement a été adapté à un nouveau mode de participation virtuelle. Sans nécessiter de se déplacer et de réserver un lieu, de nombreux événements ont attiré davantage de participants provenant d’un plus grand nombre d’endroits, élargissant ainsi la portée de la contribution du PCT à la réalisation de l’ODD 9. Dans le même temps, il a fallu relever les défis de la formation à distance aux outils et services informatiques du PCT, en particulier dans les pays en développement et les PMA, en raison de contraintes techniques. Des informations détaillées sur la coordination de l’assistance technique dans le cadre du PCT figurent dans le document présenté à la session de 2020 du Groupe de travail du PCT intitulé “Coordination de l’assistance technique relevant du PCT”[[3]](#footnote-4). Selon les besoins et la situation des pays bénéficiaires, ces activités étaient destinées non seulement aux fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle (ODD 9.b), mais aussi aux chercheurs (ODD 9.5), aux micros, petites et moyennes entreprises (ODD 9.3) et aux formateurs.
5. En outre, l’OMPI continue d’offrir des réductions de 90% de la taxe de dépôt international et de certaines autres taxes payables au Bureau international pour les demandes internationales déposées par des personnes physiques des pays en développement et tous les déposants des PMA (ODD 9.3).
6. Le PCT propose un certain nombre de services aux fins de l’établissement, du dépôt et du traitement électroniques des demandes internationales selon le PCT, contribuant ainsi indirectement aux ODD 9 et 10. ePCT est le portail en ligne de l’OMPI pour le dépôt et le traitement des demandes PCT. Ce service reposant sur un navigateur offre un environnement de production très stable pour les déposants et les offices, proposant une très large gamme d’opérations de validation basées sur les dernières données de référence dont dispose le Bureau international. Cela facilite le dépôt des demandes selon le PCT, en particulier pour les déposants des pays en développement et les petits offices qui, contrairement aux grands offices, ne peuvent pas se permettre de mettre en place leurs propres systèmes de dépôt électronique. En 2020, les offices nationaux ou régionaux ci‑après ont eu accès aux services ePCT : El Salvador, Kirghizistan, Ouganda, Ouzbékistan, Tadjikistan, Tunisie, Zambie et ARIPO. À la fin de 2020, le système de dépôt ePCT était proposé par 71 offices récepteurs et les documents déposés peuvent être transmis par cet intermédiaire à 84 offices en leur qualité d’offices récepteurs ou d’administrations chargées de la recherche internationale ou de l’examen préliminaire international. Au total, 95 offices ont désormais accès aux services ePCT à l’intention des offices agissant en qualité d’offices récepteurs, d’administrations chargées de la recherche internationale ou d’offices désignés, dont 76 utilisant, en qualité d’offices récepteurs, les services ePCT fondés sur un navigateur comme outil principal du traitement des demandes internationales. Le service eSearchCopy est désormais utilisé dans 342 des 343 paires possibles d’offices récepteurs et d’administrations chargées de la recherche internationale lorsque ces fonctions ne sont pas remplies par le même office.
7. Améliorer les compétences de ceux qui déposent des demandes de brevet est indispensable pour aider les innovateurs locaux à participer activement au système des brevets et à en tirer parti, et pour protéger l’innovation locale. Le Programme international de l’OMPI en matière de formation à la rédaction des demandes de brevet contribue donc aux ODD 9 et 10 en dispensant une formation interactive et axée sur les compétences qui comporte de nombreux exercices pratiques de rédaction. En 2020, même pendant la pandémie, des séances de formation à la rédaction de demandes de brevet virtuelles et sur mesure, avec des modules progressifs et flexibles, ont été organisées en coopération avec les États membres intéressés. Adaptée aux besoins des pays bénéficiaires, la formation s’adressait au personnel des institutions chargées de l’appui à la technologie et à l’innovation, aux bureaux de transfert de technologie des universités, aux organismes publics qui apportent un soutien en matière de développement technologique, ainsi qu’aux agents de brevets et aux déposants.
8. Le Comité permanent du droit des brevets est une instance de débat qui vise à faciliter la coordination et à définir des orientations concernant le développement progressif du droit international des brevets. Le comité a non seulement produit un certain nombre de documents et d’études relatifs à divers aspects du droit des brevets, y compris les considérations de politique générale et la mise en œuvre pratique des lois, mais il a également organisé un certain nombre de séances d’échange d’informations au cours desquelles les États membres ont échangé des informations sur leurs lois et pratiques respectives, ainsi que sur leurs données d’expérience en matière de mise en œuvre des lois. En 2020, ces séances ont porté sur les questions de brevetabilité liées à l’intelligence artificielle, les enjeux et les opportunités entourant les dispositions relatives à la concession de licences de brevet dans le domaine des technologies de la santé, et les dispositions et pratiques du droit des brevets ayant contribué à un transfert de technologie efficace. Les diverses méthodes utilisées au sein du comité contribuent à réduire l’asymétrie de l’information entre les États membres de l’OMPI dans le domaine complexe du droit des brevets. Elles aident également les États membres de l’OMPI à prendre des décisions éclairées dans l’élaboration de leurs politiques, législations et pratiques nationales en matière de brevets, contribuant ainsi à la réalisation des ODD 9 et 10. En raison de la pandémie de COVID‑19, le comité s’est tenu sous une forme hybride en 2020. Si cela a posé quelques difficultés au comité en termes de délibérations, le nombre de participants à la session a légèrement augmenté en 2020 par rapport aux années précédentes.
9. Le Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI (ci‑après dénommé “Centre”) continue d’être un élément important des services mondiaux de propriété intellectuelle fournis par l’OMPI pour promouvoir un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace et augmenter ainsi la contribution de l’OMPI à la mise en œuvre des ODD 9 et 17. Grâce à une série de procédures de règlement extrajudiciaire des litiges – notamment la médiation et l’arbitrage, ainsi que le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine –, le Centre facilite le règlement rapide et économique des litiges portant sur l’innovation et la technologie entre parties privées. Ces moyens offrent aux parties une plus grande maîtrise de la procédure. Leur nature consensuelle favorise souvent une procédure moins conflictuelle, ce qui permet aux parties d’établir, de poursuivre ou de renforcer des relations commerciales avantageuses. Le recours aux procédures de règlement extrajudiciaire des litiges peut également contribuer à soulager les offices nationaux de propriété intellectuelle et les autres autorités chargées de la propriété intellectuelle, y compris les systèmes judiciaires nationaux. En offrant ces avantages, les procédures de règlement extrajudiciaire des litiges contribuent au développement et à la commercialisation optimale des actifs de propriété intellectuelle dans l’économie, favorisant ainsi l’innovation et la créativité nécessaires pour soutenir la mise en œuvre des ODD 9 et 17.
10. Compte tenu de la pandémie de COVID‑19, le Centre a étendu, en 2020, son offre de séminaires et d’activités de formation en ligne sur le règlement extrajudiciaire des litiges et d’outils en ligne pour faciliter l’administration des procédures de règlement extrajudiciaire des litiges de l’OMPI. Le Centre a multiplié ses efforts pour contribuer à la mise en œuvre des ODD par l’intermédiaire d’un certain nombre d’activités, notamment des formations destinées aux entreprises, aux juristes, aux universitaires et aux autres parties prenantes de la propriété intellectuelle, ainsi que des publications et des ressources en ligne gratuites sur les procédures de règlement extrajudiciaire des litiges. Pour faire face à la demande croissante, le Centre a mis l’accent sur l’élaboration de pratiques recommandées pour le règlement extrajudiciaire des litiges en rapport avec des procédés de création et d’innovation dans l’environnement numérique. Malgré les défis auxquels il a été confronté en 2020, le Centre a vu augmenter le nombre de demandes de règlement extrajudiciaire des litiges qu’il a administrées : 77 demandes de médiation, d’arbitrage et d’expertise, en plus de 105 demandes de bons offices, lui ont été soumises, impliquant des parties de 45 pays et il a traité 4204 litiges relatifs à des noms de domaine, impliquant des parties de 128 pays et portant sur 7257 noms de domaine.

## Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques

1. Au titre du programme 2, le Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques de l’OMPI est responsable notamment des activités ci‑après, qui contribuent à la réalisation des ODD :
* Faciliter les discussions visant à renforcer la coopération entre les États membres en vue d’élaborer un cadre normatif international équilibré pour des thèmes convenus relatifs aux marques, aux dessins et modèles industriels et aux indications géographiques. Cette activité favorise par ailleurs l’échange d’informations et de données d’expérience sur les pratiques des offices, en vue d’accroître la transparence dans le fonctionnement pratique du système international de propriété intellectuelle et, le cas échéant, de promouvoir une meilleure cohérence sur le plan pratique. L’activité contribue en particulier à la réalisation des ODD 9, 10, 16 et 17;
* Poursuivre l’élargissement de la portée géographique du Traité de Singapour sur le droit des marques en vue de simplifier davantage les procédures d’enregistrement des marques au niveau mondial. L’activité contribue en particulier à la réalisation des ODD 9, 10 et 16;
* Fournir sur demande aux États membres, en particulier aux pays en développement et aux PMA, des conseils de politique générale et juridiques équilibrés et adaptés. Cette activité contribue en particulier à la réalisation des ODD 8, 9, 10 et 16;
* Organiser des activités d’assistance technique et de renforcement des capacités à l’intention des autorités et des parties prenantes concernées et y participer, en particulier dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition, dans les domaines des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, afin de mettre en valeur les capacités des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d’utilisation efficace de la propriété intellectuelle. Cette activité contribue en particulier à la réalisation des ODD 4, 5, 9 et 10;
* Gérer le projet du CDIP intitulé “Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle”. Le projet est actuellement mis en œuvre au Cameroun, en Malaisie, au Maroc et au Pérou. Il vise à promouvoir la connaissance et l’utilisation de la propriété intellectuelle liée aux traditions culinaires (aliments et boissons) dans le secteur du tourisme. Il contribue en particulier à la réalisation des ODD 4, 8, 9, 10 et 16.
1. Sur demande, l’OMPI fournit des conseils en matière de politique générale et de législation aux États membres dans les domaines des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, notamment aux pays en développement, aux PMA et aux pays en transition. En 2020, le département a fourni 14 conseils en matière de politique générale et de législation à 10 pays de cinq régions géographiques différentes.
2. Conformément aux ODD 3 et 17, l’OMPI a poursuivi sa coopération avec l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur les dénominations communes internationales (DCI) pour les substances pharmaceutiques. Après la conclusion, en 2018, d’un mémorandum d’accord permettant l’échange d’informations figurant dans le Global Data Hub de l’OMS sur les DCI et la Base de données mondiale sur les marques de l’OMPI, les deux organisations ont poursuivi leur collaboration pour fournir aux États membres des informations actualisées sur les DCI nouvellement proposées et recommandées. Le remplacement des anciennes circulaires sur papier et des supports matériels (CD‑ROM) par des communications électroniques contribue également à la réalisation de l’ODD 13.
3. Les examinateurs de marques des États membres de l’OMPI peuvent désormais effectuer, dans la Base de données mondiale sur les marques, des recherches sur les DCI dans un format accessible et en utilisant différents filtres qui facilitent la comparaison textuelle entre les DCI et les marques verbales. Grâce à ce nouvel outil, ils seront en mesure de préserver l’intérêt général en maintenant la gratuité de ces dénominations et leur mise à disposition pour les pharmaciens et les médecins du monde entier, contribuant ainsi à éviter les erreurs de médication.
4. Par ailleurs, les informations sur les marques existantes qui ont été dûment enregistrées pour l’utilisation de produits pharmaceutiques sont essentielles pour éviter la contrefaçon dans ce domaine crucial de la santé et du bien‑être à l’échelle mondiale. Les commissions nationales de pharmacopée et les experts spécialisés dans la dénomination des produits pharmaceutiques peuvent également utiliser les données figurant dans la Base de données sur les marques afin d’éviter de proposer ou de recommander de nouvelles DCI susceptibles de prêter à confusion avec des marques existantes, contribuant ainsi à renforcer la pharmacovigilance et à fournir des médicaments plus fiables. Pour faire face à l’urgence sanitaire causée par la propagation de la pandémie de COVID‑19, une édition spéciale, contenant 25 DCI proposées, a été publiée dans la Base de données mondiale de l’OMPI en tant que liste n° 124, le 2 novembre 2020. Ces dénominations seront utilisées sur les composés des futurs vaccins et médicaments destinés à traiter les patients infectés par le virus de la COVID‑19.
5. L’OMPI fournit sur demande des conseils d’ordre législatif aux membres actuels et potentiels du Traité de Singapour, en leur adressant des avis sur la compatibilité de leur législation avec le traité, en rédigeant des dispositions d’application ou en expliquant le contexte et l’application de cette norme internationale. En formulant ses conseils dans un langage neutre, l’OMPI s’efforce d’éliminer les préjugés sexistes présents de longue date dans les textes juridiques, contribuant ainsi à la réalisation de l’ODD 5. Dans la résolution de la Conférence diplomatique complétant le Traité de Singapour, l’OMPI partage sur une base multilatérale des informations et des données d’expérience sur les aspects juridiques, techniques et institutionnels relatifs à la mise en œuvre du traité et sur les moyens de tirer pleinement parti des opportunités et des avantages qui en découlent. En 2020, l’OMPI a fourni ce type d’appui à l’Égypte, à l’Équateur, aux Fidji, à la Jordanie, au Maroc, à la Tunisie et à l’Uruguay. Ces activités contribuent à la réalisation des ODD 4 et 16.

### Le Service d’enregistrement de Madrid

1. Dans le cadre du système de Madrid pour l’enregistrement international des marques, un enregistrement international de marque unique peut produire ses effets dans 123 pays couverts par les 107 membres du système. Ces pays représentent tous les continents et les pays développés, les pays en développement et les PMA[[4]](#footnote-5). Le système de Madrid facilite et élargit l’accès à la protection internationale des marques, ce qui contribue à l’objectif de promotion d’un développement soutenu, partagé et durable en favorisant des politiques axées sur le développement qui soutiennent les activités productives (ODD 8, cible 8.2). La protection des marques est essentielle pour préserver la caractéristique la plus identifiable de la valeur et du capital de la marque et en tirer parti. Les entreprises de toutes tailles qui cherchent à positionner leurs produits ou leurs services sur les marchés internationaux peuvent bénéficier de la procédure simple et économique de protection internationale des marques offerte par le système de Madrid.
2. Le Service d’enregistrement de Madrid mène, tout au long de l’année, des activités de promotion (séminaires, ateliers et formations sur le système de Madrid) auprès des membres du système de Madrid, dont beaucoup sont des pays en développement. La Division juridique du système de Madrid a offert une assistance juridique aux pays ci‑après dans le cadre de leurs préparatifs en vue d’une adhésion au Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques ou de sa mise en œuvre ultérieure : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bangladesh, Brésil, Cabo Verde, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Émirats arabes unis, Fidji, Kiribati, Malte, Maurice, Mexique, Népal, Pakistan, Papouasie–Nouvelle‑Guinée, Sri Lanka, Trinité‑et‑Tobago et Tuvalu. Les conseils fournis vont des commentaires sur la législation des pays et sa compatibilité avec le Protocole de Madrid, en passant par la rédaction de dispositions pour leur législation, la fourniture de précisions et d’explications sur certaines parties du cadre juridique et la réponse à des questions d’ordre juridique et opérationnel.
3. Le Service d’enregistrement de Madrid a offert une assistance technique à un certain nombre d’offices de propriété intellectuelle qui communiquent par voie électronique dans le cadre du système de Madrid. Cette assistance a consisté à fournir à ces offices un accès au Portail des offices du système de Madrid et à les aider à recevoir et à envoyer des notifications dans le cadre du système de Madrid. En 2020, 25 autres offices de propriété intellectuelle ont obtenu l’accès au Portail des offices du système de Madrid, s’ajoutant ainsi aux 73 utilisateurs initiaux. Une assistance a été fournie aux offices suivants : Arménie, Bahreïn, Bonaire, Saint‑Eustache et Saba, Botswana, Brésil, Canada, Chypre, Cuba, Curaçao, Égypte, Espagne, Gambie, Liechtenstein, Malawi, Monaco, Namibie, Oman, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Sao Tomé‑et‑Principe, Serbie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.
4. Le Service d’enregistrement de Madrid a mené un certain nombre d’activités en 2020, pour aider les pays en développement et les PMA. Quelques activités physiques ont été organisées, mais la plupart ont pris une forme virtuelle en raison de la pandémie de COVID‑19, qu’il s’agisse de l’organisation de séminaires, de la formation du personnel dans les pays, de l’invitation d’examinateurs des offices de propriété intellectuelle à suivre des formations virtuelles ou de l’offre d’une assistance technique et juridique aux offices dans le cadre de leurs préparatifs en vue d’une adhésion au Protocole de Madrid ou de sa mise en œuvre. En dehors des offices de propriété intellectuelle, des webinaires, des vidéos et d’autres outils de communication ont également été élaborés pour répondre aux besoins d’un large éventail de parties prenantes de la propriété intellectuelle, en particulier les utilisateurs de marques et les conseils en propriété intellectuelle.

### ii) Le Service d’enregistrement de La Haye

1. Selon le système de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels, une seule demande internationale peut contenir jusqu’à 100 dessins ou modèles industriels et produire des effets dans pas moins de 91 pays couverts par les 74 membres du système de La Haye. Les pays représentent tous les continents et sont des pays développés, des pays en développement et des PMA[[5]](#footnote-6). Le système de La Haye facilite et élargit l’accès à la protection internationale des dessins et modèles, contribuant à promouvoir un développement durable qui profite à tous grâce à des politiques axées sur le développement qui appuient les activités productives, en particulier l’esprit d’entreprise, la créativité et l’innovation (ODD 8 et 9).
2. Le système de La Haye élargit sa portée géographique. Depuis 2019, les pays ci‑après ont adhéré à l’Acte de Genève (1999) de l’Arrangement de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels : Israël, le Mexique, le Samoa, le Suriname et le Viet Nam. Le Service d’enregistrement de La Haye aide actuellement plus d’une vingtaine de pays dans le cadre des préparatifs en vue de leur adhésion à l’Acte de 1999 de l’Arrangement de La Haye, notamment des pays en développement et des PMA.
3. L’une des stratégies de mise en œuvre du Service d’enregistrement de La Haye consiste à s’efforcer sans cesse d’améliorer la convivialité du système en élaborant à l’intention des déposants des documents d’orientation prenant en considération les incidences d’une expansion du système, et d’améliorer l’expérience des utilisateurs et des clients à l’aide de services efficaces d’appui à la clientèle. Le site Web[[6]](#footnote-7) du système de La Haye contient des solutions en ligne, notamment des plateformes et des outils, pour aider les propriétaires de dessins et modèles durant le cycle d’enregistrement international, des bases de données pour faciliter l’accès à l’information sur les dessins et modèles enregistrés et sur les membres du système de La Haye, ainsi que des ressources pédagogiques sur mesure pour accompagner les propriétaires de dessins et modèles durant tout le cycle de vie d’un enregistrement international. La plupart des solutions en ligne du système de La Haye sont également intégrées dans le portail de propriété intellectuelle de l’OMPI, un guichet unique regroupant l’ensemble des services en ligne relatifs à la propriété intellectuelle que propose l’Organisation[[7]](#footnote-8).Depuis mars 2020, les notifications du système de La Haye sont transmises aux clients du système par courrier électronique uniquement, ce qui a mis fin aux communications sur papier.
4. Le Service d’enregistrement de La Haye mène, tout au long de l’année, des activités de promotion (séminaires, ateliers ou formations sur le système de La Haye) auprès des membres du système de La Haye, dont beaucoup sont des pays en développement, et des conférenciers du Service d’enregistrement de La Haye sont régulièrement invités à des événements organisés par le secteur privé, des organisations partenaires ou des offices de propriété intellectuelle. Depuis mars 2020, tous les événements ont lieu dans un format virtuel ou hybride. Les webinaires, séminaires, vidéos et autres supports d’information sont disponibles sur le site Web du système de La Haye.
5. Début mars 2020, avant le confinement imposé par la pandémie de COVID‑19, un séminaire sous‑régional sur le système de La Haye a été organisé en coopération avec l’Office jamaïcain de la propriété intellectuelle et CarIPI (un projet de l’Union européenne) en Jamaïque, auquel ont participé des délégations d’Antigua‑et‑Barbuda, du Belize, de la Jamaïque, de Saint‑Kitts‑et‑Nevis, de Saint‑Vincent‑et‑les Grenadines, du Suriname et de la Trinité‑et‑Tobago. Le Belize a adhéré à l’Acte de 1999 en 2018, le Suriname en août 2020, et les procédures internes d’adhésion en Jamaïque, à Saint‑Kitts‑et‑Nevis, à Saint‑Vincent‑et‑les Grenadines et à la Trinité‑et‑Tobago sont à un stade avancé.
6. L’Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) a organisé un webinaire post‑adhésion en mai 2020, qui a été suivi en ligne par 437 participants locaux et visionné 5500 fois dans les 24 heures. Le Mexique est le premier pays hispanophone d’Amérique latine à adhérer à l’Arrangement de La Haye et, selon toute attente, le Brésil devrait être le deuxième pays latino‑américain à rejoindre le système de La Haye.
7. En 2020, le Service d’enregistrement de La Haye a coorganisé une série de webinaires interactifs régionaux et nationaux visant à promouvoir l’utilisation du système de La Haye auprès de fonctionnaires d’offices de propriété intellectuelle et d’autres parties prenantes, auxquels il a participé, notamment dans les pays ci‑après : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Croatie, Égypte, El Salvador, Équateur, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Israël, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Libéria, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République de Macédoine du Nord, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Rwanda, Samoa, Serbie, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Trinité‑et‑Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.
8. L’OMPI fournit, sur demande, des conseils d’ordre législatif aux membres potentiels et actuels du système de La Haye, notamment en ce qui concerne l’interopérabilité de leur législation et des procédures des offices de propriété intellectuelle avec le cadre juridique et les procédures du système. En 2020, le Service d’enregistrement de La Haye a fourni des conseils législatifs aux pays ci‑après dans le cadre des préparatifs en vue de leur adhésion à l’Acte de 1999 de l’Arrangement de La Haye ou de sa mise en œuvre ultérieure : Afrique du Sud, Bélarus, Chine, Jamaïque, Kazakhstan, Mexique, Ouzbékistan, Saint‑Kitts‑et‑Nevis, Saint‑Vincent‑et‑les Grenadines, Suriname et Trinité‑et‑Tobago. Des conseils législatifs ont également été fournis à l’Organisation eurasienne des brevets (OEAB).
9. La neuvième session du Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels s’est tenue au siège de l’OMPI du 14 au 16 décembre 2020. À la session, il a été convenu que les exigences relatives à l’utilisation de causes de force majeure pour excuser un retard dans l’observation de délais seraient assouplies et l’épidémie a été ajoutée à la liste des causes de force majeure énoncées dans la règle 5 du règlement d’exécution commun à l’Acte de 1999 et l’Acte de 1960 de l’Arrangement de La Haye. En outre, l’Assemblée de l’Union de La Haye, qui s’est tenue en septembre 2020, a adopté les modifications du règlement d’exécution commun visant à rendre obligatoire l’indication d’une adresse électronique dans une demande internationale afin de permettre la distribution électronique des notifications à tous les clients du système de La Haye.
10. Sur demande, l’OMPI contribue à l’organisation d’activités d’assistance technique et de renforcement des capacités dans les offices des membres actuels et potentiels du système de La Haye. L’assistance technique peut inclure un appui à la mise en place ou à l’intégration de solutions pour l’échange de communications électroniques avec le Bureau international de l’OMPI. Les activités de renforcement des capacités peuvent comprendre des ateliers de formation sur place et la participation à des ateliers au siège de l’OMPI, organisés en coopération avec les bureaux régionaux concernés.

### iii) Le Système d’enregistrement de Lisbonne

1. Dans le cadre du système de Lisbonne concernant l’enregistrement international et la protection des appellations d’origine et des indications géographiques, les petits agriculteurs, les artisans, les petites et moyennes entreprises (PME), voire les grandes entreprises, peuvent bénéficier collectivement de la procédure simplifiée de dépôt auprès de l’OMPI et de la réduction des coûts de protection de leurs appellations d’origine et indications géographiques sur les marchés étrangers. L’enregistrement international en vertu du système de Lisbonne assure leur protection – conformément aux normes fixées par l’Arrangement de Lisbonne pour la protection et l’enregistrement international des appellations d’origine et des indications géographiques et ses Actes – dans les membres du système qui n’ont pas refusé la protection sur leur territoire respectif dans le délai prescrit. La protection dure aussi longtemps que la désignation est protégée dans le pays d’origine, sans qu’il soit nécessaire de la renouveler. Cela signifie que, depuis l’entrée en vigueur de l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne en février 2020, la protection des appellations d’origine et des indications géographiques enregistrées peut couvrir, en l’état actuel des choses, jusqu’à 54 pays suivant les Actes auxquels un membre (pays ou partie contractante) est partie. En outre, l’enregistrement s’étendra aux nouveaux membres qui pourraient adhérer au système à l’avenir dans les mêmes conditions. Parmi les parties contractantes figurent des PMA, des pays en développement et des pays développés[[8]](#footnote-9).
2. Le système de Lisbonne aide les producteurs à obtenir un retour équitable sur leurs investissements et leurs efforts constants, souvent fournis sur plusieurs générations, pour bâtir la réputation de produits de qualité liés à l’origine. En assurant la protection internationale des appellations d’origine et des indications géographiques, le système de Lisbonne contribue à la promotion d’un développement partagé et durable, du plein emploi productif et d’un travail décent pour tous. Pour ce faire, il faut élever les niveaux de productivité économique, notamment en mettant l’accent sur les secteurs à valeur ajoutée et à forte intensité de main‑d’œuvre, ainsi que sur la promotion de la culture et des produits locaux (contribution à l’ODD 8). La part des enregistrements internationaux provenant des pays en développement et des PMA est passée de 6,6% en 2008 à 14,5% en 2020. Dans ce contexte, il convient de mentionner qu’en 2020, le Cambodge – première partie contractante ayant adhéré à l’Acte de Genève –, a enregistré la première indication géographique au titre de l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne : le poivre de Kampot. L’enregistrement international auprès de l’OMPI contribuera davantage au succès international[[9]](#footnote-10) de cette épice unique en son genre en facilitant sa commercialisation et en préservant son authenticité sur les marchés étrangers, en fournissant aux producteurs les moyens juridiques de protéger leurs produits avec des indications géographiques authentiques contre la fraude ou les produits de contrefaçon.
3. Une appellation d’origine ou une indication géographique distingue un produit qui provient d’un lieu géographique déterminé. La qualité, la réputation ou les caractéristiques de ce produit sont essentiellement attribuables à cette origine géographique. Les caractéristiques intrinsèques des appellations d’origine ou des indications géographiques – en particulier leur lien avec un lieu géographique spécifique et leur gestion collective – peuvent contribuer à la réalisation des ODD. Le mécanisme collectif de gestion de la qualité lié aux appellations d’origine et aux indications géographiques peut donner lieu à un cycle vertueux et favoriser ainsi le développement rural et local, la sécurité alimentaire, la promotion des exportations et le tourisme local. Les créateurs d’appellations d’origine et d’indications géographiques reconnaissent et accordent de plus en plus d’attention à la nécessité de gérer efficacement et de préserver l’environnement naturel particulier dont sont issus leurs produits, qui définit à son tour la qualité et les caractéristiques particulières de leurs produits. En tant que tels, ces droits de propriété intellectuelle peuvent jouer un rôle important dans la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de techniques de culture traditionnelles respectueuses de l’environnement. Dans ce contexte, il convient de mentionner les cas d’appellations d’origine bien établies protégées par le système de Lisbonne, tels que la Banane du Costa Rica[[10]](#footnote-11) et le Grana Padano[[11]](#footnote-12), qui ont adopté des politiques “vertes” bien avant que les consommateurs et le public ne commencent à interroger les grandes entreprises et les marques sur l’impact de leurs activités sur l’environnement naturel. Cette sensibilisation à l’environnement ne se limite toutefois pas aux appellations d’origine ou aux indications géographiques établies. Les producteurs de produits susceptibles de bénéficier de la protection d’une indication géographique, comme le fruit sauvage Madd de Casamance[[12]](#footnote-13), s’efforcent également de faire en sorte que les considérations de durabilité soient intégrées dans les réglementations et les mécanismes de contrôle régissant les pratiques de récolte et la production de produits dérivés, qui sont actuellement en cours de préparation.
4. En 2020, le Service d’enregistrement de Lisbonne a entrepris, à la demande des États membres de l’OMPI et conformément au programme et budget de l’exercice biennal 2020/21, des activités d’assistance technique et de renforcement des capacités qui contribuent directement à la réalisation des ODD, en particulier les ODD 2, 4, 5, 8, 10, 12 et 15. Ces activités visaient à aider les autorités compétentes et les parties prenantes intéressées (communautés locales et producteurs) à recenser, développer et protéger les appellations d’origine et les indications géographiques, ainsi qu’à améliorer leur image de marque et leur commercialisation en général, afin de soutenir l’intégration des communautés locales et des producteurs dans l’économie mondiale. Ces activités comprennent :
* l’organisation ou la participation (uniquement de manière virtuelle en 2020 compte tenu de la pandémie de COVID‑19 actuelle) à des événements nationaux ou régionaux dans les membres actuels et potentiels du système de Lisbonne afin d’expliquer l’utilisation stratégique des appellations d’origine et des indications géographiques pour favoriser le développement local et durable et les avantages que le système de Lisbonne offre pour garantir leur protection au niveau international, ainsi que pour promouvoir l’utilisation du système par les communautés locales et les producteurs;
* la fourniture de conseils en matière de législation aux membres potentiels et actuels du système de Lisbonne afin d’expliquer le cadre juridique du système de Lisbonne, d’évaluer la compatibilité de la législation nationale avec l’Arrangement de Lisbonne (Acte de 1967) ou l’Acte de Genève (Acte de 2015), ou d’élaborer des dispositions réglementaires de mise en œuvre; et
* l’organisation d’une assistance technique et d’activités de renforcement des capacités à l’intention des autorités compétentes et des parties prenantes intéressées des membres actuels et potentiels du système de Lisbonne. L’assistance technique comprenait des programmes de capacité organisationnelle et opérationnelle et des activités d’évaluation des besoins, et les activités de renforcement des capacités comprenaient une aide à la création et à l’application d’appellations d’origine et d’indications géographiques durables (par exemple, les projetsd’indication géographiquesur le pomelo de Koh Trung, le sel [de mer] de Kampot et le sel de fleur de Kampot au Cambodge ou le projet sur le Madd de Casamance au Sénégal).
1. Plus précisément, les résultats suivants concernant les projets d’indication géographique mis en œuvre avec le soutien du Fonds fiduciaire de la Chine peuvent être rapportés :
* Depuis l’enregistrement de l’indication géographique Koh Trung Pomelo en 2018 et la mise en œuvre progressive de mécanismes de contrôle de la qualité, et de stratégies de gestion de marque et de commercialisation avec l’aide de l’OMPI, le prix de vente du Koh Trung Pomelo a augmenté et la demande des consommateurs pour ce produit est passée du niveau local au niveau national, et de nouveaux marchés d’exportation ont été trouvés, comme la Thaïlande.
* Quant au projet d’indication géographique pour le Madd de Casamance[[13]](#footnote-14), l’association de producteurs créée en 2019 pour réunir tous les acteurs de la récolte, de la production et de la distribution du Madd de Casamance, a permis d’échanger des idées et de convenir de stratégies communes pour la gestion de la chaîne de valeur de l’indication géographique et l’intégration de considérations durables concernant les pratiques de récolte pour la préservation de l’environnement dans le règlement d’utilisation de l’indication géographique. Dans le cas du Madd de Casamance (un fruit sauvage qui est également une source précieuse de nutrition pour la communauté), il convient également de mentionner que le processus en cours pour obtenir le statut d’indication géographique soutient non seulement les objectifs environnementaux de la communauté (ODD 15), mais stimule également l’autonomisation des jeunes et des femmes (ODD 5). Les jeunes, par exemple, sont traditionnellement responsables de la cueillette des fruits. Ils utilisent leurs revenus pour financer leurs études. Les femmes, quant à elles, jouent un rôle clef dans la transformation et la vente des jus, sirops et conserves dérivés du fruit, ainsi que dans la création de la réputation de leurs produits et l’établissement de sa chaîne de valeur. En fait, les femmes ont fait les premières démarches pour obtenir le statut d’indication géographique pour le Madd de Casamance. L’enregistrement de l’indication géographique était attendu fin 2020, mais en raison d’un retard dans la mise en œuvre du projet causé par la pandémie de COVID‑19, il aura probablement lieu en 2021.

## Secteur du droit d’auteur

### Cercle des éditeurs et projets connexes

1. Le Cercle des éditeurs a pour vocation de soutenir le secteur de l’édition dans les pays en développement par de nouvelles formes de coopération et des projets conjoints avec des partenaires publics et privés dans le but de contribuer à la création d’un secteur de l’édition viable, efficace et connecté au monde entier. Fin 2020, la Charte du Cercle des éditeurs avait été signée par plus de 100 organisations internationales et nationales, gouvernementales et non gouvernementales, des éditeurs, des bibliothèques et d’autres partenaires, confirmant un large soutien à l’initiative de la part de toutes les régions et des différentes parties prenantes. Pour respecter la Charte, des programmes de mentorat ont continué d’être mis en œuvre, associant des éditeurs du Burundi, du Cameroun, de l’Indonésie, de Madagascar, de la Malaisie, du Myanmar, des Philippines et de la République‑Unie de Tanzanie, qui se sont associés à des éditeurs d’Irlande, du Maroc, de la République de Corée et du Royaume‑Uni. L’OMPI a coordonné ces programmes et a maintenu un dialogue visant à développer des partenariats à long terme, à transférer des connaissances pratiques et à élever les normes de la profession.
2. Un protocole d’accord a été signé entre l’OMPI et le Réseau des éditeurs africains pour mieux faire évoluer le projet à travers leur réseau et donner à cette association la responsabilité de recenser les bénéficiaires et d’assurer le suivi des activités de mentorat en étroite collaboration avec l’OMPI. Les programmes pilotes de mentorat organisés avec succès par l’OMPI en 2019 et au début de l’année 2020 serviront de premières réussitespour l’avenir. Pendant la pandémie de 2020, les activités se sont poursuivies, notamment en Asie, où un programme de mentorat en ligne a été organisé avec le soutien du Fonds fiduciaire de la République de Corée. Une analyse des lacunes a été lancée en ce qui concerne l’utilisation des identifiants dans le secteur de l’édition afin d’aider les éditeurs du monde en développement à renforcer leur présence sur le marché numérique. Ces activités du Cercle des éditeurscontribuent directement à la réalisation des ODD 4 et 17 en renforçant le cadre du droit d’auteur, qui constitue une base solide pour les éditeurs et les auteurs.

### ii) Consortium pour des livres accessibles (ABC)

1. Les trois principales activités menées par l’ABC sont :
2. Renforcement des capacités : L’ABC propose une formation et une assistance technique aux techniques récentes de production d’ouvrages accessibles, ainsi qu’un financement pour produire des ouvrages accessibles destinés aux ONG, aux départements de l’éducation et aux éditeurs des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA). En décembre 2020, plus de 13 700 livres éducatifs accessibles ont été produits dans les langues nationales de 17 pays grâce au financement fourni par l’ABC depuis le lancement de ses activités de renforcement des capacités. Dans le contexte de la pandémie de COVID‑19 et des restrictions de voyage actuelles, les – partenaires du renforcement des capacités se verront proposer une formation en ligne plutôt qu’une formation en présentiel. L’OMPI a passé un contrat avec le Consortium DAISY pour développer le cours en ligne de l’ABC sur la production de livres accessibles en anglais, français et espagnol. La version anglaise du cours a été achevée en décembre 2020, et les participants ont commencé à s’inscrire à la fin de l’année. Plus de 95 participants d’ONG partenaires auront suivi le cours en ligne de l’ABC d’ici le premier trimestre de 2021. Les compétences et les techniques acquises pendant ce cours seront immédiatement mises en pratique par les stagiaires pour produire des livres éducatifs dans des formats accessibles. En 2020, à la suite d’un appel à propositions mondial pour des projets de renforcement des capacités, l’ABC a reçu 44 candidatures provenant de 33 pays. Le secrétariat de l’ABC a travaillé avec les finalistes au cours de l’année 2020 pour élaborer des plans de travail complets pour chaque organisation partenaire. Six projets de renforcement des capacités ont été mis en œuvre à partir de 2020 et 11 autres projets débuteront en 2021. Grâce à la formation en ligne et au financement fourni par l’ABC à ces 17 nouveaux projets en 2020‑2021, l’ABC estime que plus de 5300 titres éducatifs supplémentaires en braille et en format audio dans des langues nationales seront produits par les partenaires de l’ABC dans les pays en développement et les PMA. Le renforcement des capacités de l’ABC soutient les ODD suivants :
* ODD 4, car il facilite la production d’œuvres éducatives accessibles;
* ODD 10, et plus précisément la cible 10.2 (“autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre”), car il autonomise les personnes ayant un handicap visuel;
* ODD 11, en particulier la cible 11.4 (“Redoubler d’efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial”), car la production décentralisée de matériel accessiblepermet aux partenaires régionaux de créer des versions accessibles d’œuvres qui revêtent une importance particulière pour leur patrimoine culturel; et
* ODD 17, car les activités de renforcement des capacités de l’ABC offrent un soutien financier et technique aux partenaires régionaux tout en renforçant la coopération entre les partenaires dans le monde entier.
1. Service mondial d’échange de livres del’ABC : Le Service mondial d’échange de livres de l’ABC est un catalogue mondial en ligne de livres en formats accessibles qui offre aux bibliothèques participantes pour aveugles, appelées entités autorisées au sens du Traité de Marrakech, la possibilité de rechercher, de commander et d’échanger des livres accessibles par‑delà les frontières. À ce jour, 93 entités autorisées ont signé un accord avec l’OMPI pour participer au service, dont 41% sont situées dans des pays en développement ou des PMA. En décembre 2020, plus de 590 000 titres contenus dans le catalogue de l’ABC étaient disponibles pour l’échange transfrontalier en vertu des dispositions du Traité de Marrakech. L’application principale de l’ABC est un service de bibliothèque à bibliothèque mis gratuitement à la disposition des entités autorisées qui ont adhéré au service. L’ABC a maintenant développé une application pour bénéficiaires en complément de son application pour bibliothèques, qui est également gratuite. L’application pour bénéficiaires est mise à la disposition des entités autorisées membresen tant qu’outil qu’elles peuvent offrir aux personnes aveugles, malvoyantes ou incapables de lire les imprimés. Elle donnera aux usagers des entités autorisées participantes la possibilité d’interroger et de télécharger immédiatement des copies en format accessible des titres du catalogue de l’ABC. Les entités autoriséesdevront certifier que les personnes utilisant l’application pour bénéficiaires de l’ABC sont des personnes considérées comme incapables de lire les imprimés selon la définition du Traité de Marrakech. Une approche progressive de la mise à disposition de cette application bénéficiaire a été mise en place avec un nombre initial d’entités autorisées qui ont indiqué leur intérêt à offrir l’application bénéficiaire à leurs usagers. Cette application bénéficiaire pourrait changer la donne pour les bénéficiaires résidant dans des pays en développement ou des PMA qui ont ratifié et mis en œuvre les dispositions du Traité de Marrakech. L’ABC Global Book Service soutient les mêmes ODD que nos activités de renforcement des capacités : ODD 4; 10 (en particulier la cible 10.2); 11 (en particulier la cible 11.4) et 17.
2. Publication d’œuvres en format accessible : L’ABC s’attache à promouvoir la production d’œuvres en format accessible “natif”, c’est‑à‑dire des livres qui peuvent être utilisés dès le départ aussi bien par les voyants que par les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Les éditeurs et les associations d’éditeurs dans le monde sont invités à signer la Charte mondiale de l’édition en format accessible et ses huit ambitieux principes relatifs aux publications numériques en format accessible. À la fin de l’année 2020, 106 éditeurs ont signé la Charte. Le travail de l’ABC pour promouvoir l’édition accessible vise à éliminer les obstacles à toutes les œuvres publiées, y compris le matériel éducatif, soutenant ainsi les ODD 4, 10 et 17.

### iii) Projet de Programme de développement sur le renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels dans les pays en développement.

1. Le projet vise à renforcer l’utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels pour soutenir la croissance économique (ODD 8) dans trois pays bénéficiaires – le Kenya, les Philippines et Trinité‑et‑Tobago – en fournissant des outils qui pourraient également être utilisés dans d’autres pays. Par ses activités et ses résultats, le projet contribue à renforcer les connaissances et l’expertise sur le moment et la manière d’utiliser divers outils de propriété intellectuelle pour soutenir le développement et la commercialisation d’applications mobiles. Le projet crée des liens entre les pays bénéficiaires et, au sein de chaque pays, entre les offices de propriété intellectuelle, les pôles des technologies de l’information et de la communication (TIC), les instituts de recherche et l’industrie. En 2020, l’OMPI a finalisé deux outils : sur les modes alternatifs de règlement des litiges relatifs aux applications mobiles et sur les contrats de propriété intellectuelle destinés aux développeurs d’applications mobiles. Un site Web a été lancé sur lequel du matériel pédagogique est proposé. Un atelier physique a été organisé au Kenya en janvier et plusieurs activités en ligne ont eu lieu au cours de l’année 2020. Le projet soutient également l’ODD 9.

### iv) Gestion du droit d’auteur

1. Dans le cadre du mandat de la Division de la gestion du droit d’auteur, la mise en œuvre active du Plan d’action est une priorité et l’une des composantes de l’assistance technique que la Division fournit aux pays en développement et aux PMA pour les aider à atteindre les ODD. C’est pourquoi la Division continue de collaborer avec les gouvernements, les organisations de gestion collective, les fédérations internationales et d’autres parties prenantes afin d’établir et de renforcer des organisations de gestion collective qui fonctionnent de manière efficace et efficiente, et qui permettent de créer un environnement favorable à la réalisation des ODD. Dans ce contexte, la Division a mené un projet lié à la gestion collective de la reprographie et de la copie privée au Bénin de 2019, jusqu’à la fin de 2020, en collaboration avec le Bureau béninois du droit d’auteur (BUBEDRA) relevant du Ministère du tourisme, de la culture et des sports, et de la Fédération internationale des organismes de droits de reproduction. Le projet s’est poursuivi en 2020, avec des organisations de gestion collective d’Algérie, du Burkina Faso, de Côte d’Ivoire, du Maroc, du Sénégal et de Tunisie comme bénéficiaires supplémentaires. Un projet similaire, avec l’Office de propriété intellectuelle de Malaisie (MyIPO) a débuté en 2020 et se poursuivra en 2021. Ces projets visent à mettre en œuvre des systèmes de gestion collective viables et fonctionnels pour faciliter l’accès au matériel éducatif tout en soutenant le secteur national de l’édition de textes et d’images en garantissant une rémunération aux auteurs et aux éditeurs pour l’utilisation de leurs œuvres. Ces projets soutiennent les ODD 4 et 17.
2. Les délégations de l’Indonésie et des Émirats arabes unis ont présenté une proposition de projet sur l’économie créative dans le cadre du CDIP. À leur demande, le Secrétariat de l’OMPI travaille avec ces délégations pour développer davantage la proposition de projet et faciliter son approbation par le comité. WIPO Connect est en train de devenir un outil très intéressant pour les États membres qui souhaitent moderniser le fonctionnement de leur organisation de gestion collective afin de l’adapter à l’environnement numérique. WIPO Connect est un système intégré, avec un module local et un module central, qui facilite la gestion du droit d’auteur et des droits connexes. WIPO Connect succède à WIPOCOS, qui est devenu obsolète d’un point de vue technique et fonctionnel. Depuis le transfert, en août 2019, de la responsabilité de WIPO Connect et WIPOCOS duSecteur de l’infrastructure mondiale/Division des solutions opérationnelles à l’intention des offices de propriété intellectuelleà la Division de la gestion du droit d’auteur, la mise en œuvre de WIPO Connect s’est intensifiée. La Division continue d’aider les organisations de gestion collective qui utilisent WIPOCOS, mais son objectif est de les faire toutes migrer vers WIPO Connect dès que possible. Malgré la crise sanitaire, la mise en œuvre s’est poursuivie à distance. WIPO Connect a été installé pour une vingtaine d’organisations de gestion collective. Certaines redevances pour le droit d’auteur et les droits connexes ont été distribuées pendant la pandémie à l’aide des modules de WIPO Connect. Cette mesure a été très bien accueillie par les créateurs et les interprètes de musique, qui ont été fortement touchés par la crise.
3. Au cours du premier trimestre de 2020, l’OMPI a finalisé un accord avec l’organisation de gestion collective suisse SUISA et, au cours de l’été 2020, un autre accord avec la Confédération internationale des sociétés d’auteurs et de compositeurs (CISAC). Ces accords donneront aux organisations de gestion collective bénéficiaires de WIPO Connect un accès direct à la base de données du système d’Informations sur les Parties intéressées aux fins d’attribution et d’énumération des identifiants des auteurs et éditeurs de musique. Ils permettront également une connexion avec le CISnet, afin que ces organisations puissent attribuer des codes internationaux normalisés des œuvres musicales et transférer leurs répertoires sur le CISnet, permettant ainsi aux organisations de gestion collective d’autres pays d’identifier et de rémunérer leurs ayants droit. La liste d’attente pour l’installation de WIPO Connect s’allonge et le défi pour 2021 sera de répondre à une demande aussi importante.

### v). Développement en matière de droit d’auteur

1. Les activités d’assistance technique et de renforcement des capacités de la Division du développement en matière de droit d’auteur fournies aux pays en développement et aux PMA ont continué d’être guidées par le Plan d’action et la réalisation des ODD dans ces pays. Ces activités ont davantage été rationalisées au cours de l’année 2020, alors que les mesures de distanciation sociale et de quarantaine imposées à la suite de la pandémie de COVID‑19 ont créé des défis et des épreuves sans précédent pour le monde. La pandémie, qui touche toutes les industries créatives dans le monde, a un impact encore plus dramatique dans les pays en développement et les PMA confrontés à la fracture numérique qui a entravé tout effort de mise en ligne des activités culturelles. Les industries créatives doivent également faire face à un manque de subventions publiques permettant d’atténuer la baisse de revenus des créateurs locaux. Dans le même temps, les administrations nationales du droit d’auteur ont également été confrontées à des exigences et des défis extraordinaires dans l’exécution de leurs opérations et fonctions.
2. Par conséquent, les activités d’assistance technique et de renforcement des capacités menées par la Division ont été adaptées à la nouvelle réalité en renforçant la coopération et en partageant les connaissances et les expériences au moyen d’interactions et de plateformes numériques, ainsi qu’en développant, entre autres, des outils innovants et des programmes de mentorat. Cela a permis de poursuivre et même d’étendre des services dans certains pays. En outre, des efforts particuliers ont été déployés pour s’engager plus activement auprès des organismes publics et des parties prenantes de l’écosystème créatif afin de continuer de développer les ressources humaines, de créer des institutions et d’actualiser les connaissances fondamentales pour la mise en place et le renforcement de l’infrastructure nécessaire à un système de droit d’auteur solide, pendant et après la pandémie. Un système de droit d’auteur solide soutiendra et contribuera à la réalisation des objectifs culturels, sociaux et économiques conformément aux ODD d’ici à 2030.
3. Grâce à une coordination et une coopération renforcées avec d’autres divisions et bureaux extérieurs, l’assistance technique fournie par la Division du développement en matière de droit d’auteur a touché 56 pays en développement et PMA et 1900 participants issus d’organismes gouvernementaux et d’industries créatives sur diverses questions d’actualité particulièrement pertinentes et intéressantes pour ces parties. Certains de ces programmes et projets sont présentés ci‑dessous :
4. Développer et adapter les activités d’assistance technique pour aider les bureaux nationaux de droit d’auteur à remplir leurs fonctions et à fournir des services aux parties prenantes en réponse aux défis de la pandémie :
* Des réunions sous‑régionales et nationales destinées aux chefs et autres hauts fonctionnaires des bureaux nationaux du droit d’auteur pour apporter des informations et des conseils sur la manière de faire progresser le programme de droit d’auteur au niveau national pendant la pandémie, et partager les expériences entre les pays sur l’ajustement des opérations et des services des bureaux du droit d’auteur, afin de répondre aux nouveaux défis;
* Réunion sous‑régionale sur le renforcement des capacités en matière de formulation de politiques des bureaux du droit d’auteur en coopération avec le Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la République de Corée afin de partager des informations et les pratiques exemplaires pour faire face aux changements et aux besoins dans le domaine du droit d’auteur et des droits connexes;
* Programmes de formation interne destinés aux responsables et au personnel des bureaux du droit d’auteur. Les offices nouvellement établis et restructurés en Afrique ont ainsi reçu une formation pratique sur les opérations et les fonctions des bureaux du droit d’auteur, ainsi que sur l’expérience et les options de soutien aux industries créatives et aux organisations de gestion collective;
* Instruments et matériels didactiques pour améliorer la compréhension du droit d’auteur et des droits connexes et de leur rôle dans la promotion et la protection de la créativité. Une version moderne d’un message d’intérêt public a été élaborée en coopération avec le Gouvernement guatémaltèque. Le projet a servi de stratégie publicitaire pour influencer la société sur plusieurs fronts : encourager la créativité sous diverses formes et expressions; renforcer le respect du droit d’auteur et des droits connexes; faire connaître au public les avantages et les bénéfices du droit d’auteur; et renforcer les partenariats public‑privé avec les diverses parties prenantes du droit d’auteur et des droits connexes.
1. Explorer des approches innovantes pour soutenir les créateurs et les industries créatives à l’intérieur des pays et entre eux, y compris le renforcement de la coopération Sud‑Sud :
* Des webinaires spécialisés pour les pays en développement et les PMA dans différentes régions du monde, dans le but de partager des informations et du savoir‑faire sur la promotion et la protection des créateurs et des industries créatives. Il s’agissait notamment de webinaires sur les jeux vidéo visant à améliorer les connaissances et les compétences pratiques de l’industrie créative émergente et stratégique en Équateur et au Pérou. Les webinaires ont mis l’accent sur les questions commerciales et juridiques pertinentes pour les développeurs de jeux vidéo et les pôles de création, et la manière de tirer parti des avantages du système de droit d’auteur, ainsi que les tendances et pratiques du marché international;
* Des programmes de formation pratique axés sur l’aspect commercial de la musique (promouvoir et vendre de la musique pendant et après la pandémie) en coopération avec les bureaux du droit d’auteur du Botswana et de la Zambie. Les programmes de formation et le coaching qui ont suivi avaient pour but de fournir aux musiciens et aux interprètes des conseils et des compétences pratiques sur la manière de mieux rentabiliser et valoriser leur contenu sur les marchés locaux et internationaux et dans l’environnement numérique pendant et après la pandémie;
* Atelier spécial sur la protection du droit d’auteur et des droits connexes en coopération avec le Bureau japonais du droit d’auteur et l’Agence pour les affaires culturelles du Gouvernement japonais. L’événement était axé sur le partage d’informations et de bonnes pratiques pour promouvoir et protéger le droit d’auteur et les droits connexes dans l’environnement numérique, tant au niveau des politiques que des pratiques.
1. Encourager et soutenir la mise en œuvre des ODD pertinents dans le cadre des politiques et stratégies nationales de développement du droit d’auteur, en ce qui concerne la réalisation des ODD 4, 5, 8, 9 et 10 :
* Webinaire sur le droit d’auteur et la créativité pour autonomiser les femmes créatives en coopération avec la Direction nationale de la propriété intellectuelle (DIGEPIH) du Honduras à l’appui de la mise en œuvre du projet “Ciudad Mujer” (Ville des femmes), lancé par la présidence du Honduras dans le but de fournir aux femmes un soutien pour développer leurs capacités (ODD 5). La conversation numérique tenue dans ce cadre visait à motiver et à inspirer les femmes créatives du Honduras et à leur apporter des connaissances sur la manière d’utiliser le droit d’auteur pour lancer, développer et obtenir des bénéfices de leurs activités créatives. Elle a également favorisé une conversation visant à rappeler le rôle important que jouent les femmes dans le domaine de l’art et d’autres secteurs culturels et créatifs;
* Séminaire axé sur les questions de droit d’auteur et de droits connexes présentant un intérêt particulier pour les institutions de recherche et de développement pour l’Agence nationale pour la promotion des résultats de la recherche et du développement technologique (ANVREDET) d’Algérie, conjointement avec les agences gouvernementales concernées;
* Une assistance technique variée a été fournie au Gouvernement cambodgien dans les efforts qu’il fournit pour mettre en place un système moderne de droits d’auteur dans le pays, notamment en promouvant et en soutenant l’organisation de gestion collective nouvellement créée pour la protection et la gestion des droits d’auteur et des droits connexes des créateurs et des autres parties prenantes de l’industrie musicale;
* Compte tenu des difficultés rencontrées par les bureaux du droit d’auteur des pays en développement et des PMA, la priorité a été donnée, grâce aux dispositifs des fonds fiduciaires mis en place entre l’OMPI et les gouvernements du Japon et de la République de Corée, au soutien de la traduction de matériels didactiques, de boîtes à outils et de traités internationaux dans les langues locales. Ces documents pédagogiques seront utilisés dans le cadre de programmes de sensibilisation et d’éducation et contribueront à une meilleure compréhension du droit d’auteur et des droits connexes ainsi que de leur rôle dans le développement culturel et économique durable chez les créateurs, les parties prenantes concernées et le public.

### vi) Division du droit d’auteur

1. Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes : limitations et exceptions
2. Dans le cadre des activités axées sur l’ODD 4 et l’ODD 17, le Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes de l’OMPI a procédé aux prochaines étapes sur le thème des limitations et exceptions pour les bibliothèques, les archives, les musées et les établissements d’enseignement et de recherche. Cela comprenait l’élaboration d’un rapport par le Secrétariat suite à trois séminaires régionaux et à une conférence internationale tenue en 2019, au cours de laquelle des questions spécifiques liées à l’éducation, y compris l’enseignement à distance en ligne, ont été abordées. Grâce à ce processus, un certain nombre d’États membres et de parties prenantes ont reconnu la nécessité d’intégrer des dispositions et des mécanismes relatifs aux limitations et aux exceptions dans leur législation et leur réglementation afin de garantir un système équilibré du droit d’auteur qui permette l’accès au matériel pédagogique tout en offrant les conditions nécessaires pour déclencher le développement et le progrès des industries créatives dans ces pays. Toute une série de mécanismes ont été identifiés, notamment des accords entre les acteurs de la chaîne de valeur et les parties intéressées. Dans le secteur de l’édition, par exemple, des tables rondes et des discussions entre les bureaux du droit d’auteur, les organisations de gestion collective, les universités, les centres de recherche, les bibliothèques et peut‑être d’autres ministères concernés, comme les ministères chargés de l’éducation, pourraient permettre de parvenir à des accords mutuellement bénéfiques. L’essentiel est de suivre une approche globale afin de parvenir à un système équilibré.
3. Forum sur la gouvernance de l’Internet
4. La Division a participé à la coordination de la participation de l’OMPI à la quinzièmeréunion annuelle du Forum sur la gouvernance de l’Internet (IGF 2020), qui s’est tenue en ligne sous le thème général “L’Internet au service de la résilience et de la solidarité humaines” (voir la section B ci‑dessous).

## Secteur du développement

1. Le secteur du développement a continué d’apporter son soutien aux États membres, en particulier aux pays en développement et aux PMA, par l’entremise d’un certain nombre d’activités visant à promouvoir l’innovation, la créativité et l’utilisation efficace du système de propriété intellectuelle pour leur développement économique, technologique, social et culturel. La mise en œuvre des projets relevant du Plan d’action pour le développement s’est poursuivie en 2020, fournissant un ensemble de résultats qui pourraient être utilisés par les États membres à des fins de développement durable. Parmi ceux‑ci, la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement gère le projet du Plan d’action sur “l’enregistrement des marques collectives en tant qu’axe transversal du développement économique”, qui est mis en œuvre dans quatre pays bénéficiaires : l’État plurinational de Bolivie, le Brésil, les Philippines et la Tunisie. Le projet vise à renforcer les capacités et à mieux faire connaître aux PME et aux entreprises locales des pays en développement les avantages potentiels de l’enregistrement et de l’utilisation des marques collectives, ainsi qu’à donner aux institutions locales et nationales les moyens de soutenir les entreprises dans ce domaine. Ce projet contribue donc indirectement aux ODD 8, 9, 10 et 16.

### Stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle

1. La méthode et les instruments pour élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle sont un instrument essentiel de l’OMPI pour soutenir les initiatives nationales concernant l’élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales et sectorielles visant à favoriser l’innovation, la créativité et la compétitivité par l’utilisation du système de propriété intellectuelle. En 2020, la méthode et les instrumentsont été entièrement révisés. Ils sont axés sur l’ODD 9. La méthode est conçue pour aider les pays à développer et à renforcer leurs institutions, infrastructures et ressources nationales et régionales en matière de propriété intellectuelle, leur permettant ainsi d’utiliser le système de propriété intellectuelle pour atteindre le niveau de développement économique, social, culturel et technologique souhaité. Un nouvel outil de mise en œuvre contenant les pratiques exemplaires pour naviguer efficacement dans cette phase essentielle du processus a été élaboré, ce qui permet d’atteindre un niveau d’efficacité plus élevé dans la réalisation de l’ODD 9. En outre, la méthode révisée couvre les principaux secteurs économiques, institutions et groupes qui sont les plus susceptibles d’influencer le développement économique, social, culturel et technologique d’un pays et qui peuvent être affectés par le système de propriété intellectuelle. De ce point de vue, la méthodologie contribue également à la réalisation d’autres ODD, par exemple les ODD 2 (cible 2.3), 3, 4, 8 (cible 8.9), 9 et 15.

### Division pour les pays les moins avancés

1. En 2020, la Division pour les pays les moins avancés a poursuivi la mise en œuvre du Programme de transfert de technologies appropriées vers les PMA, qui est conçu pour aider les PMA à identifier, gérer, administrer et utiliser les informations techniques, scientifiques et les brevets, en vue de renforcer leurs capacités institutionnelles et nationales en matière de technologies appropriées pour le développement. Le programme est actuellement déployé dans trois PMA : Mozambique, Sénégal et Ouganda. Les objectifs du Programme comprennent la poursuite de la réalisation des objectifs de développement nationaux, notamment la réduction de la pauvreté et la création de richesses, par l’utilisation de technologies appropriées, en particulier au niveau des communautés rurales. En outre, la méthodologie et les modalités de mise en œuvre du programme sont directement axées sur le renforcement des capacités nationales en matière d’innovation et de technologie et sur la promotion de l’utilisation de la technologie comme outil de développement dans les PMA, ce qui le relie directement à la mise en œuvre de l’ODD 9. Le programme contribue également à la réalisation de l’ODD 5, à la fois dans le contexte de l’application des technologies qui sont transférées aux pays bénéficiaires, qui ont des effets positifs relatifs au genre, et en termes d’encouragement de la participation équitable des sexes dans les institutions nationales établies par le programme, telles que les groupes d’experts nationaux. Le programme implique également des partenariats et la participation d’une série d’acteurs, des individus aux institutions privées et publiques, en passant par les organisations non gouvernementales (ONG), ce qui est pertinent pour l’ODD 17.
2. Au Mozambique, deux zones présentant des besoins spécifiques de développementont été sélectionnées et deux demandes de recherche en matière de brevets ont été préparées pour les deux projets suivants :
* Conception et production de digesteurs anaérobies pour la conversion des déchets en biogaz et en biofertilisants pour les petits exploitants agricoles du Mozambique;
* Développement d’un incubateur à poissons adapté à la production “d’alevins” et “d’alevins de tilapia” de haute qualité pour soutenir les petits et moyens agriculteurs du Mozambique.
1. Le renforcement des capacités en matière d’utilisation et de recherche en matière de brevets et d’informations scientifiques pour déterminer les technologies appropriées dans deux domaines a été entrepris par des moyens virtuels le 18 juin 2020 et le 17 août 2020. Ces sessions ont ensuite facilité l’achèvement des rapports de recherche en matière de brevets pour les deux domaines de besoins de développement. L’application de digesteurs anaérobies pour la conversion des déchets en biogaz et en biofertilisants au niveau communautaire par les agriculteurs aura des implications sur la viabilité environnementale(ODD 15), la sécurité alimentaire (ODD 2), les revenus ruraux et l’emploi (ODD 8). La technologie des couveuses à poissons aura des implications sur la sécurité alimentaire et le développement rural (ODD 2) avec un impact à long terme sur le travail décent et la croissance économique (ODD 8).
2. Au Sénégal, le processus d’évaluation des besoins de développement a été achevé et les deux domaines suivants ont été répertoriés comme nécessitant des technologies appropriées :
* Séchage des oignons et des mangues;
* Valorisation des déchets agroalimentaires par la conversion en huile.
1. Deux demandes de recherche en matière de brevets et des rapports sur les recherches en matière de brevets ont également été préparés pour les deux domaines de besoin. La technologie choisie pour le séchage des oignons et des mangues aura des répercussions positives sur l’agriculture et la sécurité alimentaire (ODD 2), la création d’emplois et la croissance économique (ODD 8), notamment en renforçant le potentiel d’exportation de ces produits alimentaires.
2. Le programme est également en cours de déploiement en Ouganda, où deux besoins de développement ont été recensés : la collecte et le traitement des eaux de pluie, et la stabilisation écologique de briques. Les rapports de recherche en matière de brevets pour ces deux domaines sont en cours de finalisation. Le 16 octobre 2020, une activité virtuelle sur l’utilisation de l’information en matière de brevetspour le renforcement des capacités technologiques a été organisée.
3. La Division continue d’entreprendre un certain nombre d’initiatives en vue de la création d’un centre d’excellence sur l’utilisation des technologies appropriées, y compris la documentation d’exemples de réussites et la préparation d’outils permettant de faciliter la mise en œuvre du projet sur l’utilisation des technologies appropriées au service du développement, ainsi que le renforcement des capacités des institutions scientifiques et technologiques nationales.

### Activités effectuées dans le domaine de l’égalité des sexes

1. La Division pour les pays les moins avancés a également entrepris un certain nombre d’activités liées à la réalisation de l’ODD 5, et à la promotion de l’égalité des sexes par l’utilisation d’outils de propriété intellectuelle dans les PMA est un domaine de travail prioritaire. La propriété intellectuelle et l’égalité des sexes sont un sujet à part entière du Programme OMPI‑PRV‑ASDI de formation internationale de niveau avancé sur la propriété intellectuelle à l’intention des PMA, organisé par l’OMPI en coopération avec l’Office suédois de la propriété intellectuelle (PRV) et l’Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (ASDI). Par ailleurs, les participants sont encouragés à inclure des considérations relatives à l’égalité des sexes lors de la mise en œuvre des projets. Dans le cadre d’un projet national émanant de ce programme de formation, la Division a participé virtuellement à deux séminaires de sensibilisation à la propriété intellectuelle à l’intention des entrepreneures en Ouganda en 2020. Ces séminaires ont été suivis par une trentaine d’entrepreneures désireuses d’apprendre comment utiliser le système de propriété intellectuelle pour créer de la valeur ajoutée et développer leur activité. La Division a également entamé la préparation d’une évaluation des besoins en matière de propriété intellectuelle afin de déterminer l’utilisation des outils de propriété intellectuelle par les entrepreneures en République‑Unie de Tanzanie et de recenser les difficultés qu’elles rencontrent dans l’utilisation du système de propriété intellectuelle. La préparation d’un manuel de formation à la propriété intellectuelle en kiswahili à l’intention des entrepreneures a également commencé.

### Études sectorielles

1. La Division pour les pays les moins avancés prépare également deux études sectorielles sur des questions thématiques transversales relatives à l’utilisation de la propriété intellectuelle pour promouvoir la croissance économique et le développement des PMA. L’étude sur l’agriculture vise à examiner de quelle manière les outils de la propriété intellectuelle peuvent être exploités au profit des PMA, notamment pour la sécurité alimentaire, la génération de revenus, la réduction de la pauvreté, la compétitivité des exportations et le développement national global. L’étude a des liens avec la réalisation des ODD 1, 2, 3, 5, 9, 12 et 15.

## Bureaux régionaux

1. L’étude à paraître sur l’éducation explorera la pertinence des institutions de recherche et d’enseignement supérieur entrepreneuriales dans les PMA, en consignant les expériences réussies de ces types d’institutions et en expliquant leurs contributions à des domaines de développement spécifiques, notamment l’éducation, l’agriculture, la santé, l’environnement, l’industrie et les secteurs de services. Cette étude a des liens avec les ODD 1, 2, 4 et 9.

### i) Bureau régional pour l’Afrique

1. Dans la lignée des activités entreprises les années précédentes, le Bureau régional pour l’Afrique a intensifié sa coopération avec l’ARIPO et l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) en 2020 dans le but de promouvoir l’utilisation d’un système de propriété intellectuelle efficace pour le développement économique, technologique, culturel et social de leurs États membres respectifs en organisant un certain nombre d’activités. Ces activités visent à promouvoir un environnement politique propice à encourager la recherche et les partenariats public‑privé entre les universités, les institutions de recherche‑développement et l’industrie.
2. Dans le cadre du suivi de l’adoption par l’ARIPO et l’OAPI des Lignes directrices pour l’élaboration d’une politique institutionnelle en matière de propriété intellectuelle par les universités et les instituts de recherche‑développement des pays africains, et de l’organisation de Semaines de la propriété intellectuelle[[14]](#footnote-15) dans certains pays en 2019, le Bureau a commencé à élaborer des manuels sur la conduite des audits en matière de propriété intellectuelle et la création de bureaux de transfert des technologies dans les universités et les instituts de recherche‑développement. Ce projet s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l’Accord OMPI/ARIPO/OAPI [[15]](#footnote-16)et du Plan d’action de Harare.
3. Dans le cadre de l’Accord OMPI/ARIPO/OAPI, le Bureau a participé à l’organisation d’une table ronde régionale sur le thème “Contribuer à un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace dans la mise en œuvre de la Zone de libre‑échange continentale africaine (ZLECA)”, qui s’est tenue en 2020 au siège de l’OMPI à Genève. La table ronde a réuni des représentants de l’Union africaine et de certaines communautés économiques régionales africaines, à savoir le Marché commun de l’Afrique orientale et australe, la Communauté économique des États de l’Afrique centrale, la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest, la Communauté de développement de l’Afrique australe et l’Organisation pour l’harmonisation en Afrique du droit des affaires. Cette réunion a été organisée en vue du lancement futur de la phase II des négociations de la ZLECA sur la propriété intellectuelle, l’investissement et la politique de concurrence. L’objectif de la table ronde était de donner aux participants l’occasion d’échanger leurs points de vue sur l’importance de la protection et de l’exploitation des actifs de propriété intellectuelle pour améliorer la compétitivité et l’accès aux marchés régionaux et mondiaux. Elle visait également à leur permettre d’examiner, entre autres, la pertinence du système de propriété intellectuelle en matière de crédibilité et de transparence des activités commerciales, d’une part, et de promotion d’une concurrence saine et d’attraction des investissements, d’autre part. Enfin, il s’agissait aussi d’explorer la mise en place d’un programme de coopération pour une meilleure intégration de la propriété intellectuelle dans les politiques et stratégies de développement des communautés économiques régionales.
4. Le Bureau a également organisé une réunion WebEx sur le thème “L’indice mondial de l’innovation : défis et opportunités pour les pays africains”. Cette réunion visait à donner un aperçu du classement de l’Indice 2020, à examiner le classement de l’Afrique au cours de la dernière décennie et à offrir aux participants l’occasion de discuter des ramifications politiques possibles pour les gouvernements et les décideurs dans le développement et l’amélioration des écosystèmes d’innovation existants. La réunion a également permis de sensibiliser à la promotion de l’innovation et de discuter des mesures que les pays pourraient adopter pour libérer leur potentiel d’innovation. Parmi les participants à la réunion WebEx figuraient des représentants d’offices africains de propriété intellectuelle, des communautés économiques régionales d’Afrique, des ministères, agences et organismes d’innovation, des universités, des institutions de recherche‑développement et des PME. Toutes ces activités contribuent à la réalisation de l’ODD 9.
5. Dans le domaine du renforcement des capacités, pour atténuer l’impact négatif de la pandémie de COVID‑19, le Bureau a organisé une série de séminaires en ligne sur le renforcement des capacités à l’intention des PME, des universités, des institutions de rechercheet développement et des jeunes innovateurs. Cette activité avait plusieurs objectifs, notamment sensibiliser à la propriété intellectuelle et aider les parties prenantes ciblées à comprendre comment tirer parti du système de propriété intellectuelle pour promouvoir l’innovation et la créativité, et obtenir l’accès aux transferts de connaissances et de technologies. Pendant les webinaires, le Bureau a également insisté sur la nécessité pour les parties prenantes de commercialiser leurs actifs en matière de propriété intellectuelle. Cette activité s’inscrit dans le cadre des ODD 8, 9 et 10.
6. Au cours de la même période, le Bureau a soutenu le lancement de “projets de propriété intellectuelle et de gestion des marques” au Botswana, au Cameroun, au Ghana, à Madagascar et à Maurice. Ces projets consistent à entamer des discussions avec les parties prenantes nationales afin d’utiliser les outils de la propriété intellectuelle pour développer des stratégies de marque pour la commercialisation de leurs produits. Ces activités sont conformes aux ODD 1, 2, 3, 5, 8 et 10.
7. En outre, le Bureau a organisé plusieurs autres activités en rapport avec les ODD 1, 3, 8 et 16, comme suit :
* Programmes de maîtrise en propriété intellectuelle, en collaboration avec l’ARIPO et l’OAPI, à l’Université africaine à Harare, au Zimbabwe, et à l’Université de Yaoundé II, au Cameroun;
* Un projet visant à fournir aux formateurs une formation et le développement de modules de formation sur la propriété intellectuelle dans les écoles/institutions de formation pour les juges dans les États membres de l’OAPI en collaboration avec l’Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI), l’École Nationale de la Magistrature en France, l’Académie de l’OMPI et l’Institut judiciaire de l’OMPI;
* Le développement de portails de bureaux de propriété intellectuelle[[16]](#footnote-17) dans le but de concevoir un site Web professionnel et dynamique avec le maximum d’aide possible aux utilisateurs en libre‑service, permettant ainsi de favoriser efficacement les investissements et contribuer au développement économique;
* Le projet d’harmonisation des systèmes de l’OAPI et de l’ARIPO vise à explorer la faisabilité d’une harmonisation des systèmes de délivrance ou d’enregistrement des titres de propriété industrielle entre l’ARIPO et l’OAPI et à proposer un moyen efficace de réaliser cette harmonisation d’une manière satisfaisante pour les utilisateurs.
1. Il convient de mentionner que les considérations liées au genre font partie de la politique du Bureau lors de la mise en œuvre de ses activités.

### ii) Bureau régional pour les pays arabes

1. Diverses activités ont été entreprises en 2020 aux niveaux national, sous‑régional et régional par le Bureau régional pour les pays arabes; elles contribuent essentiellement à la réalisation des ODD 9 et 17. Les activités nationales comprennent :
* Trois webinaires sur le PCT ont été organisés en Algérie : le 24 août 2020, pour l’Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique (ANVREDET); le 10 novembre 2020, pour les start‑up; et le 9 décembre 2020, pour l’Université de Constantine 3. Les objectifs de ces webinaires étaient de : i) fournir une formation PCT à la communauté des utilisateurs; ii) démontrer la nouvelle interface de la plateforme des services en ligne aux utilisateurs; iii) promouvoir la sensibilisation au PCT et échanger les pratiques optimales; et iv) encourager la réflexion stratégique sur la commercialisation et le transfert de technologie au sein de la communauté des utilisateurs.
* Mission d’experts : formation sur le système de Madrid destinée au personnel de l’office de propriété industrielle du Bahreïn (Bahreïn, 18 au 20 février 2020). L’objectif était de dispenser une formation car l’office de la propriété industrielle est de petite taille et en raison de récents changements de personnel, une formation était nécessaire pour que l’office soit en mesure de remplir ses obligations en tant que membre du système de Madrid.
* Missions d’experts virtuels pour apporter un soutien au développement du réseau de CATI à Djibouti (du 16 juin au 15 juillet 2020) et en Mauritanie (du 1er au 30 novembre 2020). Les objectifs étaient de renforcer l’écosystème de l’innovation et de contribuer à développer l’utilisation du système de propriété industrielle comme un outil efficace de protection de l’innovation et de veille technologique.
* L’OMPI a formulé des observations concernant le projet de loi iraquien sur la propriété intellectuelle afin de garantir sa compatibilité avec le Protocole de Madrid le 23 janvier 2020. Elle a aussi émis des commentaires sur le projet de loi relatif aux indications géographiques, aux dessins et modèles industriels et aux marques le 8 avril 2020.
* L’OMPI a également formulé des observations sur les dispositions relatives aux savoirs traditionnels dans le projet de loi sur la propriété intellectuelle iraquien et sur un document intitulé “Vers le développement d’une stratégie et d’une politique nationales sur la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles”, le 30 novembre 2020 (ODD 9, 11 et 12).
* Formulation de commentaires d’ordre législatif à l’intention de la Jordanie sur la loi n° 8 relative aux indications géographiques le 12 mars 2020.
* Deux réunions WebEx pour le projet de politique de propriété intellectuelle pour les universités en Jordanie (24 août et 4 novembre 2020). L’objectif était de fournir un accompagnement aux universités jordaniennes sur la manière de formuler/mettre à jour les politiques de PI (ODD 4 et 9).
* Visite d’étude virtuelle des fonctionnaires et des parties prenantes de l’Office jordanien de la propriété intellectuelle (IPPD) sur le PCT (Jordanie, 16 au 19 novembre 2020). Les objectifs étaient d’acquérir une connaissance approfondie du rôle de l’office récepteur/Bureau international et des services électroniques du PCT, ainsi que de l’utilisation du système ePCT pour les demandes et les offices.
* Webinaire à l’intention des examinateurs de brevets de l’IPPD sur les ressources d’apprentissage en ligne (Jordanie, 15 décembre 2020). Les objectifs étaient d’expliquer le format de la compilation des ressources d’apprentissage en ligne et d’introduire divers sujets couverts par la compilation et de présenter des exemples sélectionnés.
* Signature d’un nouvel accord de niveau de service transférant la responsabilité juridique des CATI à l’Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (23 septembre 2020), demandée par l’Arabie saoudite. L’objectif était de définir les responsabilités en matière de création et de développement des CATI en Arabie saoudite.
* Atelier national sur le développement des CATI (Tunisie, 27 et 28 janvier 2020). Les objectifs étaient de relancer les activités des CATI en Tunisie et de promouvoir l’échange d’informations ou le réseautage entre les CATI nationaux.
* Mission d’experts pour la fourniture d’un appui au système de l’Office du système d’administration de la propriété industrielle de l’OMPI (Tunisie, du 27 février au 4 mars 2020). L’objectif était de fournir un appui pertinent à l’Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle(INNORPI).
* Webinaire sur le PCT à l’intention des universités et des instituts de recherche sur le système de dépôt mondial des demandes de brevet (Tunisie, 16 et 17 septembre 2020). L’objectif était de promouvoir le PCT auprès des utilisateurs et du personnel de l’INNORPI.
1. Les activités sous‑régionales comprenaient :
* Réunion sous‑régionale virtuelle portant sur l’arbitrage et la médiation des litiges de propriété intellectuelle, demandée par le Maroc mais également profitable pour l’Algérie et la Tunisie (16 juin 2020). L’objectif était de fournir aux offices de propriété intellectuelle des informations mises à jour sur les services de procédures extrajudiciaires de règlement des litiges que propose l’OMPI pour régler les litiges de propriété intellectuelle, notamment la collaboration du Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI avec les offices de propriété intellectuelle, et d’explorer les possibilités de collaboration ultérieure avec ces offices dans le domaine des modes extrajudiciaires de règlement des litiges.
* Webinaire sous‑régional : “Combler l’écart entre les établissements universitaires nationaux et l’industrie pour favoriser la compétitivité des PME dans les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG)”, 17 et 18 novembre 2020 (à la demande du Centre de formation à la propriété intellectuelle du CCG). L’objectif était de sensibiliser les établissements universitaires et les PME à l’importance de la collaboration en matière de propriété intellectuelle pour favoriser la compétitivité des PME.
* Webinaire sous‑régional sur le système de La Haye à l’intention de cinq États membres arabes (Égypte, Maroc, Oman, République arabe syrienne et Tunisie), 21 juillet 2020. Le webinaire visait à clarifier les questions que les offices de propriété intellectuelle sont susceptibles de rencontrer dans leurs efforts pour mieux utiliser le système de La Haye. Le webinaire a été consacré à l’examen formel d’une demande internationale par l’OMPI et à un aperçu général des diverses ressources en ligne relatives au système de La Haye.
* Atelier sous‑régional virtuel sur le système de Madrid (1er et 2 décembre 2020), à l’intention des pays du CCG (à la demande de l’Arabie saoudite). L’objectif était d’informer les responsables de la propriété intellectuelle sur les principaux volets juridiques et opérationnels du système de Madrid, sur les rôles des offices de propriété intellectuelle et sur la coopération technique disponible (objectifs 9, 12 et 17 des ODD).
* Réunion sous‑régionale virtuelle portant sur le PCT à l’intention d’une sélection de pays arabes, en coopération avec le Ministère libanais de l’Économie et du Commerce (2 et 3 décembre 2020). L’objectif était de fournir une formation PCT aux offices de propriété intellectuelle. (Pays bénéficiaires : Irak, Jordanie, Liban, Palestine et République arabe syrienne).
* Réunion sous‑régionale virtuelle portant sur le Traité de Singapour à l’intention des pays membres de l’accord d’Agadir, 19 et 20 octobre 2020. (Pays bénéficiaires : Égypte, Jordanie, Maroc et Tunisie). L’objectif était de fournir des informations et des éléments pertinents en lien avec l’adhésion au Traité de Singapour afin d’encourager l’adhésion audit traité.
* Réunion sous‑régionale virtuelle portant sur le PCT à l’intention d’une sélection de pays arabes, en coopération avec l’Égypte (21 et 22 octobre 2020). L’objectif était de fournir une formation PCT aux offices de propriété intellectuelle. Pays bénéficiaires : Algérie, Bahreïn, Égypte, Koweït, Mauritanie, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Soudan et Tunisie.
1. Les activités régionales comprenaient :
* Webinaire à l’intention des coordonnateurs locaux de l’OMPI dans les missions permanentes, portant sur “Le genre dans la propriété intellectuelle : Tendances récentes et aperçu général de l’égalité des sexes en matière de propriété intellectuelle dans la région arabe” (18 septembre 2020). Le webinaire avait quatre objectifs étaient : i) mettre l’accent sur l’engagement de l’OMPI à promouvoir l’égalité entre les sexes et l’autonomisation des femmes en matière de propriété intellectuelle; ii) fournir aux pays arabes des informations mises à jour sur les tendances récentes de l’égalité des sexes en matière de propriété intellectuelle; iii) s’assurer que la promotion de la participation des femmes aux systèmes de propriété intellectuelle reste à l’ordre du jour des autorités compétentes dans la région arabe; et iv) assurer la continuité des activités menées par le Bureau régional pour les pays arabes afin d’autonomiser les femmes arabes en matière de propriété intellectuelle (objectifs 5 et 9 des ODD).

### iii) Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique

1. Le Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique a élaboré trois initiatives qui contribuent aux ODD (objectifs 9 et 17). Il s’agit d’interventions au niveau communautaire avec la collaboration directe des parties prenantes :

a)Environnement propice au dépistage et au déploiement de la technologie

1. Dans le but de lancer une initiative visant à aider les pays à intégrer les capacités de dépistage et de déploiement de la technologie dans leurs stratégies nationales de développement, une conférence virtuelle a permis à des experts et des praticiens de partager leurs analyses sur les programmes existants dont l’objectif est de rechercher des solutions techniques pertinentes au niveau mondial et de les appliquer en les adaptant aux besoins et aux situations locales spécifiques des différents pays. Le message fondamental qui est ressorti de cette conférence est que, au lieu de consacrer du temps et des ressources limités à réinventer la roue, le dépistage de la technologie peut aider les pays à dépasser les solutions technologies vieillies et à trouver, adapter, adopter, apprendre à utiliser et déployer des solutions déjà développées et mises en place ailleurs par d’autres. Les experts ont expliqué que les technologies qui sont nouvelles pour le monde, pour un pays ou pour une société, sont de possibles variations du dépistage de la technologie effectuées en fonction des priorités, des capacités en termes de recherche et de développement et du niveau scientifique du chercheur. L’exploitation de solutions techniques innovantes est une première étape essentielle, mais la deuxième étape indispensable – et souvent négligée – suppose d’intégrer ces innovations dans les produits et les services des entreprises et des institutions gouvernementales qui les adapteront et les déploieront, pas seulement comme une solution pilote à échelle réduite, mais à une échelle proportionnelle à la dimension du problème. Il s’agit là bien souvent, pour ne pas dire toujours, du défi le plus difficile à relever.
2. Toute technologie repose sur un écosystème technique, à la fois en amont et en aval. Il faut qu’il y ait quelqu’un qui construise cet écosystème et qui établisse la connexion entre les scientifiques qui ont breveté la technologie, ou les vendeurs de technologie, d’une part, et d’autre part, les chefs d’entreprise qui tentent de structurer des entreprises financièrement viables pour produire et vendre un produit à un prix abordable. Il se peut que les innovateurs n’aient pas les ressources, ou l’inclinaison, pour chercher des clients dans des pays lointains, et que les clients pour une technologie donnée ne soient pas évidents à identifier, dans la mesure où il pourrait s’agir de ministères, de coopératives communautaires, d’investisseurs du secteur privé ou de responsables villageois. Un déploiement réussi de technologie génère des revenus, stimule une croissance inclusive et crée des emplois bien rémunérés dans le secteur formel. Un tel déploiement sert également à gérer la pandémie actuelle et à prévenir de nouvelles pandémies à l’avenir. Le dépistage et le déploiement de technologies adéquates, adaptées aux besoins spécifiques des régions, des pays et des communautés, contribuent à transformer l’économie en développant des industries et des services plus pointus, plus productifs et plus compétitifs, ainsi qu’en encourageant un accès durable, inclusif et abordable, à des biens de première nécessité comme une eau potable pour la consommation humaine, une électricité hors réseau, des énergies renouvelables, la sécurité alimentaire, des soins de santé de qualité et un raccordement à Internet.

b)Environnement propice à l’innovation en matière de propriété intellectuelle et de technologie

1. Le projet de mise en place d’un environnement propice à l’innovation en matière de propriété intellectuelle et de technologie aide les pays à mieux utiliser la propriété intellectuelle générée dans les universités et les instituts de recherche ainsi qu’à renforcer les capacités locales pour tirer des résultats utiles de la recherche. Mis en place au niveau communautaire et en partenariat avec des acteurs clés de l’innovation, le projet crée également des réseaux de communautés qui peuvent partager leurs expériences, acquérir la propriété intellectuelle et collaborer au développement de la technologie. Le projet vise notamment à cibler l’impact à long terme des transferts de technologie rendus plus efficaces (réalisés entre les sources de création de technologie et les utilisateurs de technologie), en apportant une assistance à la création et au développement des compétences nécessaires au niveau des institutions et des individus qui ont un rôle à jouer concernant les transferts de technologie dans le domaine de la propriété intellectuelle, la gestion en matière de propriété intellectuelle et la commercialisation de la propriété intellectuelle.
2. Un élément fondamental du projet est le programme d’orientation et de mentorat à distance, par lequel des experts en transfert de technologie venus du monde entier aident les bénéficiaires du projet à développer dans leurs institutions leurs propres technologies, dans le but de les commercialiser, et proposent des formations adaptées aux besoins, dans un environnement pratique et réel. Un total de 144 technologies a bénéficié du mentorat offert par 100 organismes; plusieurs mentorats ont mené à des négociations pour l’octroi de licences, à des financements pour le développement de prototypes et à d’éventuelles collaborations commerciales à la suite du soutien, de la formation et des conseils apportés par les experts du projet. Chaque mentor échange virtuellement au moins une fois par mois avec son mentoré désigné, ce qui permet aux mentors de donner des orientations et de fournir des informations, des avis et des conseils sur la manière dont les mentorés peuvent augmenter leurs perspectives en matière d’octroi de licences ou de commercialisation des technologies de leurs institutions. Le mentor apporte une assistance hors ligne et se tient à disposition pour toute discussion ultérieure, tandis que le mentoré est invité à suivre, en amont de la réunion du mois suivant, les indications pertinentes d’actions données par le mentor. Ce programme a fourni une plateforme d’enseignement ciblé pour l’acquisition de technologies propres aux institutions, permettant une meilleure implication tout en apportant une assistance technique directe et des résultats réels en termes de technologie. En plus d’un soutien direct aux technologies issues de l’institution mentorée, chaque mentor offre également des orientations au mentoré en fonction des besoins, dans des domaines comme les structures de gouvernance, les opérations générales et les pratiques internationales actuelles relatives aux technologies basées sur la propriété intellectuelle et au transfert de connaissances propres aux universités et aux instituts de recherche du secteur public.

c) Environnement propice à l’innovation en matière de marques et de dessins et modèles

1. Le projet Environnement propice à l’innovation en matière de marques et de dessins et modèles aide les chefs d’entreprise et les industries locales à créer et à tirer parti des marques et des dessins et modèles comme instruments d’ajout de valeur et de compétitivité, en renforçant leur expérience et leur confiance dans la propriété intellectuelle. Par la mise en place d’une unité institutionnelle locale, un bureau de création de marques constitué d’un office de propriété intellectuelle national et d’autres agences gouvernementales pertinentes, ainsi que de professionnels dans diverses disciplines, le projet offre un accès à des services de propriété intellectuelle abordables aux micros, petites et moyennes entreprises et aux start‑up, notamment celles qui sont tenues par des femmes et des jeunes.
2. Jusqu’à présent, les activités du projet ont été axées sur l’organisation de bureaux de création de marques dans les pays et sur le renforcement des capacités des membres des bureaux de création de marques à offrir des services de création de marques et de dessins et modèles permettant aux entreprises de se développer davantage. Le projet met l’accent sur les connaissances pratiques en matière de propriété intellectuelle, le marketing en ligne et hors ligne ainsi que sur d’autres compétences commerciales; divers outils ont été développés et personnalisés par pays afin de permettre aux bureaux de création de marques d’être bien équipés pour aider les entreprises à se développer, à protéger les marques, les marques collectives et les marques de certification, les indications géographiques et les dessins et modèles industriels. Le but ultime est que les bureaux de création de marques aient un fonctionnement durable et qu’ils aident efficacement les entreprises locales à générer davantage de propriété intellectuelle au‑delà des marques et des dessins et modèles, mais aussi que les micros, petites et moyennes entreprises ainsi que les start‑up utilisent la propriété intellectuelle pour augmenter leur viabilité, leur rentabilité et leur avantage concurrentiel, favorisant ainsi l’économie locale et générant des emplois.

### iv) Bureau régional pour l’Amérique latine et les Caraïbes

a) Stratégies nationales de propriété intellectuelle (objectifs 4, 5, 9 et 16 des ODD)

1. L’OMPI a l’avantage de pouvoir mettre son expérience technique au service des bénéficiaires pour les aider à mettre au point des stratégies nationales de propriété intellectuelle et faciliter l’intégration de la propriété intellectuelle dans les politiques d’innovation et les politiques économiques, sociales et culturelles. En 2020, le Bureau régional pour l’Amérique latine et les Caraïbes a aidé le Brésil à concevoir et à adopter une stratégie nationale de propriété intellectuelle, tout en poursuivant l’assistance fournie à Antigua‑et‑Barbuda ainsi qu’au Pérou pour l’adoption de leur stratégie nationale de propriété intellectuelle.

b) Stratégie nationale de propriété intellectuelle pour les micros, petites et moyennes entreprises au Mexique (objectifs 8, 9 des ODD)

1. L’OMPI a commencé à préparer la première stratégie nationale de propriété intellectuelle dans la région Amérique latine et Caraïbes spécialement conçue à l’intention des PME. Ce document de politique publique vise à offrir des orientations, des recommandations concrètes ainsi qu’une proposition de ligne d’action pour promouvoir l’utilisation du système de propriété intellectuelle par les PME.

c) Partenariats avec les parties prenantes régionales (objectif 17)

1. Conformément à l’esprit de partenariat et de collaboration du Programme 2030, l’OMPI met tout en œuvre pour promouvoir l’échange de connaissances entre les parties prenantes, parmi lesquelles figurent, outre les fonctionnaires, la société civile, les établissements universitaires, le secteur privé et les organisations internationales. En 2020, le Bureau régional pour l’Amérique latine et les Caraïbes a renforcé ses partenariats avec les parties prenantes, notamment le Programme ibéro‑américain de propriété industrielle (IBEPI), l’Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Communauté andine, l’Association interaméricaine de propriété intellectuelle, les offices de propriété industrielle du Système de coopération régionale sur les aspects relatifs aux informations opérationnelles et à la propriété industrielle (PROSUR), l’Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle et la Banque interaméricaine de développement. Deux mémorandums d’accord, avec le CARICOM et l’OECO respectivement, ont été approuvés en 2020.

d) Programme régional de formation en collaboration à l’intention des examinateurs de brevets en Amérique latine (objectifs 4, 9 et 17 des ODD)

1. Un programme de formation pilote a été lancé en ligne le 7 septembre 2020 dans le but de renforcer les compétences d’un groupe d’examinateurs de pays d’Amérique centrale et de la République dominicaine. Ce programme pilote était centré sur les inventions mises en œuvre par ordinateur et s’est tenu en deux phases, de septembre à décembre. Il a été mis en place par l’OMPI en collaboration avec les offices régionaux de propriété intellectuelle du Brésil (INPI), du Chili (INAPI), de Colombie (SIC), du Mexique (IMPI) et du Pérou (INDECOPI), ainsi qu’avec divers partenaires, à savoir, les offices de propriété intellectuelle de l’Espagne (OEPM), des États‑Unis d’Amérique (USPTO) et du Canada (OPIC), l’Office européen des brevets (OEB) et l’Organisation japonaise du commerce extérieur (JETRO).

e) Projet de base de données WIPO Lex – Jugements (objectif 9)

1. L’initiative de la base de données WIPO Lex – Jugements est née dans la région latino‑américaine et en Espagne et a été mise à disposition le 24 septembre 2020, devenant une nouvelle base de données mondiale de l’OMPI sur les décisions judiciaires partout dans le monde. L’initiative vise à : i) faciliter l’accès à certaines décisions judiciaires dans le domaine de la propriété intellectuelle, ce qui favorise le partage à la fois d’informations précieuses et du savoir‑faire d’autres ressorts juridiques; et ii) renforcer la capacité des administrations de rendre des décisions éclairées dans le cadre de litiges de propriété intellectuelle, en contribuant ainsi au renforcement de l’infrastructure juridique de l’écosystème de l’innovation.

f) Projet relatif à l’élaboration de politiques en matière de propriété intellectuelle et de création d’entreprises dérivées dans les établissements universitaires et les instituts de recherche en Colombie (objectif 9)

1. L’OMPI a poursuivi sa collaboration en matière de préparation de politiques en matière de création d’entreprises dérivées, à l’intention des universités et instituts de recherche en Colombie. L’objectif est de stimuler le transfert de connaissances dans les établissements universitaires et les instituts de recherche en mettant en évidence des pistes d’amélioration et en apportant un appui en ce qui concerne : i) la création d’un cadre stratégique de propriété intellectuelle ou l’amélioration du cadre existant; et ii) la mise en valeur des compétences professionnelles afin de favoriser l’utilisation efficace du système de propriété intellectuelle, en mettant l’accent sur l’innovation, le transfert de connaissances et la création d’entreprises dérivées.

g) Cours en ligne sur les transferts de technologie et la commercialisation de la propriété intellectuelle à l’intention de l’Amérique latine et des Caraïbes (objectif 9)

1. La phase pilote de ce cours a été réalisée en ligne du 7 au 18 décembre 2020 et a bénéficié aux pays suivants : Argentine, Barbade, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Jamaïque, Panama, Pérou, République dominicaine et Trinité‑et‑Tobago. L’objectif était d’offrir une perspective globale, des informations utiles et des outils pratiques en lien avec les transferts efficaces de connaissances et de propriété intellectuelle à des fins de commercialisation. Le cours vise à soutenir les efforts déployés par les États membres pour promouvoir l’innovation, l’esprit d’entreprise et la commercialisation des résultats de la recherche, ainsi qu’à fournir une assistance au développement des capacités en termes de transferts de connaissances et de gestion des actifs de propriété intellectuelle.

h) Mentorat en ligne spécialisé sur la propriété intellectuelle, l’innovation, les transferts de technologie et les modèles commerciaux au Chili (objectifs 3 et 9 des ODD)

1. Dans le cadre de la compétition “Course de l’INAPI – Technologies COVID‑19”, qui visait à encourager le développement de nouvelles technologies pour la prévention, le diagnostic ou le traitement de la COVID‑19, l’OMPI a apporté son assistance en structurant un programme de mentorat spécialisé à l’intention des finalistes de la compétition. Le mentorat a contribué à stimuler l’innovation et à encourager le développement de nouvelles solutions de lutte contre la COVID‑19 basées sur la technologie.

i) Programmes régionaux portant sur la propriété intellectuelle, l’innovation et l’égalité hommes‑femmes (objectifs 5, 9 et 17 des ODD)

1. Ce programme a été élaboré par le Bureau régional pour l’Amérique latine et les Caraïbes en 2017 dans le but de soutenir la mise en œuvre de la Politique de l’OMPI en matière d’égalité des sexes et est organisé sur une base annuelle, avec des réunions au niveau des responsables des offices de propriété intellectuelle. La dernière réunion s’est tenue en ligne en novembre 2020. Les offices de propriété intellectuelle qui ont participé à cette réunion ont échangé sur les progrès réalisés au niveau des lignes directrices du programme s’agissant de : i) encourager l’élaboration par les offices de propriété intellectuelle de politiques institutionnelles en matière d’égalité hommes‑femmes; ii) développer un environnement de gestion réactif aux questions de l’égalité entre les sexes; iii) partager les meilleures pratiques des offices de propriété intellectuelle en matière d’incitation à l’utilisation du système de propriété intellectuelle auprès des femmes; et iv) mettre en place un réseau d’offices de propriété intellectuelle réactifs aux questions de parité. En outre, l’OMPI a recruté un consultant pour concevoir un réseau d’offices de propriété intellectuelle pour l’égalité hommes‑femmes, sous l’orientation des offices de propriété intellectuelle du Chili, de la Colombie, du Costa Rica et du Pérou. La proposition a été approuvée et le réseau devrait être mis en place en 2021.

j) Projet de l’Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) visant à encourager l’utilisation stratégique de la propriété intellectuelle par les industries d’exportation

1. Ce projet vise à renforcer les compétences des agences d’exportation et des parties prenantes des PME dans le domaine de l’utilisation stratégique de la propriété intellectuelle et son interaction à l’intérieur des écosystèmes d’innovation en matière de propriété intellectuelle à des fins de compétitivité. Dans ce contexte, une réunion préparatoire a été organisée en ligne le 27 octobre 2020, rassemblant les responsables des offices de propriété intellectuelle des pays de l’OECO et des représentants des agences d’exportation respectives. La réunion a discuté le rôle des agences d’exportation dans le soutien aux groupes de producteurs, ainsi que d’autres initiatives connexes.

### v) Académie de l’OMPI

1. L’Académie de l’OMPI est le vecteur central de l’Organisation en matière de fourniture de services d’enseignement, de formation et de renforcement des compétences dans le domaine de la propriété intellectuelle, au bénéfice des secteurs public et privé, en particulier dans les pays en développement, les pays moins avancés (PMA) et les pays en transition. L’Académie continue d’appuyer l’engagement de l’Organisation pour la réalisation, dans le cadre du système des Nations Unies, des objectifs de développement durable, en proposant des programmes répondant de façon efficace aux besoins des États membres en matière de formation. L’Académie de l’OMPI a contribué en 2020 à la réalisation d’un grand nombre d’objectifs, en particulier les objectifs 4, 9 et 17 ainsi que les objectifs 5 et 10 des ODD. Elle a procédé à l’introduction d’évolutions stratégiques, investissant dans les solutions informatiques et l’enseignement à distance, afin de relever les différents défis causés par la pandémie de COVID‑19. Les cours de formation dispensés par l’Académie de l’OMPI favorisent les capacités humaines des pays en matière de propriété intellectuelle dans les industries tirées par l’innovation, en développant des compétences spécifiques à l’intention des fonctionnaires responsables de l’élaboration de politiques; des universitaires dans le cadre de l’enseignement et de la recherche en matière de propriété intellectuelle; des professionnels du secteur privé, y compris les PME; et des étudiants et des jeunes pour une utilisation de la propriété intellectuelle à des fins de développement économique, social et culturel.
2. Le programme d’enseignement à distance de l’Académie de l’OMPI a attiré en 2020 un nombre record de participants dans le monde, avec plus de 149 000 participants venus d’environ 190 pays. En s’appuyant sur sa capacité à fournir un enseignement à distance, l’Académie a répondu avec promptitude à la demande de formation et d’enseignement virtuels provoquée par la pandémie de COVID‑19. Elle a proposé 330 sessions dans les six langues officielles des Nations Unies et a offert environ 100 séminaires de formation accessibles en ligne. L’Académie a également donné 23 cours de perfectionnement professionnel personnalisés à 183 fonctionnaires au cours de l’année 2020, dont des vidéos‑conférences.
3. Les programmes conjoints de niveau master, qui facilitent l’accès à l’enseignement supérieur en matière de propriété intellectuelle, ont permis à plus de 221 participants d’obtenir un diplôme à l’issue de huit cours en 2020. Par le biais des partenariats établis avec des universités et des offices nationaux de propriété intellectuelle, plusieurs programmes de cours d’été intensifs d’une durée de deux semaines ont réuni plus de 1292 participants : un cours en présentiel, un en format hybride et quatre en ligne. Les cours et les projets de l’Académie contribuent tous aux objectifs 9 et 4.
4. Les cours de perfectionnement professionnel sont conçus et dispensés en partenariat avec un large éventail de parties prenantes. Les offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle, les établissements universitaires ainsi qu’un réseau mondial d’universitaires et d’experts en matière de propriété intellectuelle collaborent avec l’Académie chaque année. Ces partenariats multipartites s’appuient sur une forte coopération Sud Sud, ce qui continue d’améliorer l’efficacité de la formation fournie par l’Académie. En 2020, l’objectif de localisation du cours général sur la propriété intellectuelle de l’Académie de l’OMPI (DL 101) ainsi que d’autres cours spécialisés à usage national a été atteint, en collaboration avec neuf pays en développement et en transition. En outre, les projets nationaux de formation à la propriété intellectuelle de l’Académie aident les pays à développer leurs propres capacités nationales de formation à la propriété intellectuelle et leur donnent les moyens de concevoir et dispenser une formation à la propriété intellectuelle qui réponde au mieux à leurs besoins de développement. Depuis la création de ces projets, les neuf instituts nationaux de formation à la propriété intellectuelle mis en place ont organisé plus de 5000 activités de formation à la propriété intellectuelle à l’intention de plus de 250 000 participants, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de renforcement des capacités énoncés dans l’objectif 17.
5. En 2020, le programme d’enseignement à distance de l’Académie a poursuivi sa participation à la réalisation de l’objectif 4 des Nations Unies : Éducation de qualité, une initiative lancée par l’Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche dans le but de fournir un portail commun de ressources d’apprentissage en ligne sur des thèmes en lien avec les ODD. L’initiative a attiré environ 60 000 participants. Le Guide d’introduction à la propriété intellectuelle et le Cours général de propriété intellectuelle de l’Académie de l’OMPI devraient être téléchargeables sur la plateforme des Nations Unies pour l’ODD : Éducation de qualité, afin de parvenir à l’objectif de l’OMPI d’élargir la pertinence des connaissances en matière de propriété intellectuelle à l’innovation et au développement économique, social et culturel, ainsi qu’en matière d’ODD, notamment les objectifs 9 et 4.
6. Les programmes de l’Académie contribuent également à la mise en œuvre de l’objectif 5, en assurant la parité entre les participants hommes et femmes. En 2020, les femmes ont constitué 54% des participants, tandis que les hommes en constituaient 46%.
7. L’Académie a continué de proposer en format accessible des versions du Cours général de propriété intellectuelle dans toutes les langues officielles des Nations Unies et en portugais, et 650 participants déficients visuels ou ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés ont suivi le cours. L’objectif de ce cours était d’élargir la diffusion des ouvrages afin d’offrir de meilleures opportunités de formation et d’éducation aux personnes handicapées, ainsi que de leur permettre de se perfectionner professionnellement (objectif 10).

## Pays en transition et pays développés

1. Le Département des pays en transition et des pays développés est chargé de favoriser la participation des pays d’Europe centrale et des États baltes, des pays d’Asie centrale, d’Europe orientale et du Caucase, ainsi que de certains pays méditerranéens, au système international de la propriété intellectuelle. Le département s’efforce également de faire en sorte que ces États partagent les avantages socioéconomiques découlant de l’innovation et de la créativité. À cette fin, il adopte diverses mesures, notamment en augmentant les possibilités de tirer le meilleur parti du potentiel de création et d’innovation et en renforçant les investissements étrangers et les activités de transfert de technologie. Le département porte également ses efforts sur le renforcement des relations institutionnelles avec les pays développés et œuvre à améliorer la coordination, la promotion et la prestation des services et des programmes de l’OMPI dans ces pays. Le département mène aussi des activités avec les ONG et avec le monde de l’entreprise en accordant une importance particulière à la coopération intersectorielle. Il s’efforce de tirer parti de ses relations avec les ONG et avec les groupes du secteur privé pour sensibiliser aux services de propriété intellectuelle tels que les systèmes du PCT et de Madrid, notamment dans le cadre de plateformes multipartites dédiées à la santé mondiale. Le Département des pays en transition et des pays développés est également chargé de la gestion des activités d’appui aux PME, aux universités et aux instituts de recherche.
2. Dans le cadre du programme 10, le département a lancé un certain nombre d’initiatives permettant de contribuer à la réalisation des objectifs 4, 5, 8 et 9 des ODD.
3. Au titre de l’objectif 4, les activités suivantes ont été menées en 2020 :
* Prestation de soutien et de coordination pour la traduction en letton, lituanien et roumain du cours de formation DL101 de l’Académie de l’OMPI;
* Un certain nombre d’activités ont également été menées en vue d’améliorer la qualité de l’enseignement de la propriété intellectuelle au niveau du master, avec des programmes communs en Pologne et en Turquie. Dans le cadre du programme de perfectionnement professionnel de l’OMPI, un cours commun de formation en ligne sur les indications géographiques, organisé par l’OMPI et par le Centre national de propriété intellectuelle de Géorgie (SAKPATENTI), s’est déroulé des 15 au 18 septembre 2020;
* Les questions d’enseignement de la propriété intellectuelle ont occupé une place centrale dans le cadre du développement de stratégies de propriété intellectuelle pour l’Albanie et le Monténégro en 2020;
* Une réunion en ligne avec des universités au Turkménistan sur le sujet de l’enseignement de la propriété intellectuelle a été organisée en mai 2020;
* Participation à la conférence sur la propriété intellectuelle organisée par l’Ono Academic College, Israël, le 28 août 2020. Cette réunion en ligne a permis de faire connaître les activités menées par l’Organisation en matière de protection des droits de propriété intellectuelle ainsi que les évolutions récentes et les questions qui se posent au niveau mondial.
1. Au titre de l’objectif 5, des webinaires itinérants ont été prévus pour promouvoir l’égalité entre les sexes, soulignant ainsi l’importance de la diversité hommes‑femmes en matière d’innovation et de créativité. Les cas exposés au cours des webinaires présentaient le rôle des femmes dans le processus de création. Dans ce contexte, la Section de la coordination pour les pays développés a organisé une série de webinaires itinérants en anglais, français, espagnol, italien et russe (webinaires itinérants sur les services et les initiatives de l’OMPI, dates et nombre de participants : 26 mai 2020, 1230 participants; 24 juin 2020, 995 participants; 1er octobre 2020, 190 participants; 22 octobre 2020, 355 participants; 6 novembre 2020, 139 participants; et 24 novembre 2020, 249 participants).
2. Au titre de l’objectif 8, trois activités ont été menées :
* Appui et coordination pour l’élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle au Bélarus, au Turkménistan et en Ouzbékistan;
* Organisation de consultations nationales sur l’Indice mondial de l’innovation en Ouzbékistan (9 septembre 2020) et au Bélarus (29 octobre 2020);
* Appui pour l’organisation du Séminaire national sur l’adhésion à l’OMC en Ouzbékistan (3 décembre 2020).
1. À l’appui de l’objectif 9, plusieurs initiatives et événements ont été coorganisés et coordonnés :
* Conférence internationale virtuelle “Propriété intellectuelle : Vision sans illusion”, organisée à l’occasion du 100e anniversaire de l’Office des brevets de la République de Lettonie, le 21 mai 2020 (Lettonie);
* 13e édition de la Conférence internationale sur l’innovation et la créativité dans le monde de l’économie : “What’s Up Brand – Corporate Image Design”, les 29 et 30 juin 2020 (Pologne);
* Séminaires régionaux en ligne à l’intention des juges et des spécialistes de l’application des droits de propriété intellectuelle, le 10 septembre 2020 (Lettonie);
* Formation virtuelle au système ePCT à l’intention de candidats roumains, le 15 septembre 2020 (Roumanie);
* Conférence internationale à l’occasion du 100e anniversaire de l’Office de propriété intellectuelle de la République de Serbie, le 17 novembre 2020 (Serbie);
* Webinaire régional sur la protection des appellations d’origine et les indications géographiques, le 8 décembre 2020 (République de Moldova);
* Atelier national sur les services en ligne dans les systèmes du PCT et de Madrid à l’intention de spécialistes des brevets et des marques, le 15 décembre 2020 (Estonie);
* Webinaire régional WebEx sur les tendances actuelles et les problèmes de commercialisation de la propriété intellectuelle dans les pays du Caucase, d’Asie centrale et d’Europe de l’Est, le 29 juin 2020;
* Réunion en ligne sur WIPO Connect*,* Bélarus, le 15 juin 2020;
* Séminaire (vidéo) national sur le droit d’auteur, le 28 août 2020, Kazakhstan;
* Séminaire (vidéo) national sur l’arbitrage et la médiation, le 7 septembre 2020, Ukraine;
* Séminaire (vidéo) national sur le système de La Haye, les 17 et 18 septembre 2020;
* Séminaire (vidéo) national sur le PCT, 17 septembre 2020, Tadjikistan;
* Congrès du centre d’appui à la technologie et à l’innovation, Kirghizistan, 30 octobre 2020;
* Conférence sur le droit d’auteur, 9 novembre 2020, Kazakhstan;
* Traité de Marrakech et ABC, consultations en ligne, 23 novembre 2020, Bélarus;
* Séminaire national sur l’évaluation de la propriété intellectuelle, 16 décembre 2020, Ouzbékistan;
* Webinaire national visant à accroître les capacités des instituts de recherche, des start‑up, des bibliothèques et des offices de transfert de technologie de Grèce en termes de compréhension et d’utilisation des droits de propriété intellectuelle dans un cadre numérique (en coopération avec l’Organisation de propriété industrielle hellénique [OBI], la Fondation Onassis et l’Organisation du droit d’auteur hellénique). En outre, le webinaire a contribué à inciter et améliorer l’écosystème d’innovation et de production de valeur en Grèce.
* Séminaires et webinaires itinérants de l’OMPI sur les services et les initiatives de l’OMPI, avec une présentation des instruments de la propriété intellectuelle dont ont besoin les industries et les instituts de recherche afin de protéger les actifs incorporels et en tirer parti pour développer l’économie. Ces événements ont permis d’accroître les capacités des entreprises et des établissements universitaires à utiliser avec succès la propriété intellectuelle afin de soutenir l’innovation et la créativité de façon à faciliter les transferts de technologie.
1. Dans le cadre de l’élaboration d’une stratégie de propriété intellectuelle pour l’Albanie et le Monténégro au cours de l’année 2020, les thèmes qui rentrent sous l’objectif 9 des ODD ont aussi été mis en avant.
2. Un certain nombre d’autres activités ont également été menées en 2020 : soutien à la création d’un réseau d’offices régionaux de transfert de technologie pour les états baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie); un atelier régional WebEx sur la commercialisation de la propriété intellectuelle : “Collaboration entre établissements universitaires et PME”, le 6 octobre 2020 (Slovénie); et un webinaire sur les outils et services pour les PME proposé par la Division de l’appui aux PME et à la création d’entreprises à l’intention des responsables des offices de propriété intellectuelle et des institutions d’appui aux PME dans les pays d’Europe centrale, dans les états baltes et dans les pays méditerranéens, le 25 février 2020 (ensemble des pays d’Europe centrale et des états baltes).
3. Au titre du programme 30, la Division de l’appui aux PME et à la création d’entreprises a lancé un certain nombre d’autres initiatives qui contribuent aux objectifs 4, 5, 8 et 9 des ODD, notamment :
4. Objectif 4 : En 2020, la Division de l’appui aux PME et à la création d’entreprises a organisé une série de réunions régionales et nationales sur les politiques institutionnelles de la propriété intellectuelle dans les établissements d’enseignement, en sensibilisant à l’importance d’un cadre juridique bien défini et adapté aux besoins, aux fins de la création, de la diffusion et de la gestion des savoirs et de la technologie dans les universités et les instituts de recherche, au bénéfice des entreprises et de la société. À ce titre, un certain nombre d’événements ont été organisés, notamment :
* Projet de l’OMPI relatif à la politique de la propriété intellectuelle en Égypte : le projet a été élaboré en collaboration avec l’Office égyptien des brevets et l’Académie égyptienne pour la recherche scientifique et la technologie. L’objectif était de renforcer les capacités de 30 établissements universitaires nationaux à transférer et commercialiser les résultats de leurs recherches;
* La Division a mené une évaluation des règlements types relatifs à la gestion des droits de propriété intellectuelle dans les institutions d’enseignement supérieur et de recherche du Kirghizistan.
1. La Division de l’appui aux PME et à la création d’entreprises, en coopération avec le Bureau régional pour l’Amérique latine et les Caraïbes, a dispensé une série de trois cours de formation en ligne sur les transferts de technologie et la commercialisation de propriété intellectuelle :
* Quatre sessions de formation en ligne ont été dispensées à l’intention de participants des Caraïbes, du 30 novembre au 11 décembre 2020;
* Quatre sessions de formation en ligne ont été dispensées à l’intention de participants d’Argentine, de Colombie, d’Équateur et du Pérou, des 7 au 16 décembre 2020;
* Quatre sessions de formation en ligne ont été dispensées à l’intention de participants du Costa Rica, de République dominicaine, d’El Salvador et du Panama, des 10 au 18 décembre 2020.
1. Objectif 5 : Le programme 30 met en œuvre un projet approuvé dans le cadre du Plan d’action de l’OMPI pour le développement, qui vise à renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat ainsi qu’à encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle, dont la deuxième année de mise en œuvre est achevée.
2. Objectif 8 : Les PME jouent un rôle important dans la création d’emplois et la génération de revenus. Les efforts visant à renforcer l’innovation et la compétitivité des PME ainsi qu’à améliorer la coopération entre les PME et les établissements universitaires contribuent ainsi indirectement à la croissance économique des pays et à la fourniture d’un travail décent à la population. À cet égard, la Division de l’appui aux PME et à la création d’entreprises a organisé et participé aux activités de renforcement des capacités pour les PME et les entreprises ci – après :
* Participation à une conférence internationale virtuelle sur l’écosystème de l’innovation, de la créativité et de l’esprit d’entreprise organisée par Eco System Consultants, Koweït, qui a réuni 80 experts de renommée mondiale;
* Programme du CCG sur la collaboration entre établissements universitaires et PME à l’intention de sept pays du Golfe, en collaboration avec le Centre de formation à la propriété intellectuelle du CCG, dans le but d’appuyer et de renforcer la coopération des parties prenantes en matière d’innovation dans la région du Golfe;
* La Division de l’appui aux PME et à la création d’entreprises a participé et contribué à la mise en œuvre du projet virtuel de renforcement des capacités de propriété intellectuelle à l’intention des institutions nationales d’aide aux PME en Amérique latine et dans les Caraïbes.
1. Les intermédiaires et les institutions d’appui aux PME ont un rôle clé à jouer au niveau des efforts qui sont réalisés afin de sensibiliser davantage les PME à la propriété intellectuelle. Une utilisation efficace de la propriété intellectuelle par les PME permettrait d’augmenter les créations d’emploi et la croissance économique. Dans ce contexte, dans le cadre du projet en cours en Afrique du Sud sur la propriété intellectuelle et les PME, plusieurs sessions de formation en ligne ont été organisées par des intermédiaires des PME à l’intention de participants venus du monde des PME, des intermédiaires de PME pertinents et des formateurs en entreprise des PME. Les activités comprenaient :
* Participation à la formation “Assessing Business” organisée par Productivity SA, qui a réuni 133 participants issus d’une sélection de PME;
* La Division de l’appui aux PME et à la création d’entreprises a participé à la formation organisée par le Bureau des normes sud‑africain sur “Qualité et normes : une approche de la fabrication”, qui a réuni 161 participants issus d’une sélection de PME;
* Participation à la formation sur “La propriété intellectuelle : Marques et brevets”, organisée par la Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle (CIPC). Cet événement a rassemblé 134 participants venant de l’Agence sud‑africaine pour le développement des petites entreprises (SEDA);
* La Division de l’appui aux PME et à la création d’entreprises a pris part à la formation sur “Les services proposés aux PME par la CIPC” organisée par la CIPC, qui a réuni 144 participants de la SEDA.
1. En plus de la formation dispensée aux participants, la formation a montré de quelle manière les intermédiaires des PME pouvaient représenter un outil utile pour le partage des savoirs de la propriété intellectuelle avec les PME.
2. Au titre de l’objectif 9, la Division de l’appui aux PME et à la création d’entreprises a aidé les parties prenantes de divers secteurs à bâtir une infrastructure résiliente, à promouvoir une industrialisation durable et inclusive et à encourager l’innovation, à travers les projets suivants :
* Projet national de création et de mise en place d’offices de transfert de technologie en Égypte : l’objectif du projet, élaboré en collaboration avec l’Office égyptien des brevets et l’Académie égyptienne pour la recherche scientifique et la technologie, est de donner aux établissements universitaires nationaux les moyens de créer l’infrastructure d’innovation nécessaire et de les aider à améliorer les services de gestion des droits de propriété intellectuelle offerts aux chercheurs et à leurs partenaires potentiels dans les entreprises. À l’heure actuelle, 12 établissements universitaires et instituts de recherche et développement bénéficient de l’appui de l’OMPI;
* Atelier national WebEx sur l’évaluation de la propriété intellectuelle dans les établissements universitaires et les institutions de capital‑risque, à l’intention du réseau de propriété intellectuelle dans les secteurs de l’industrie et de l’énergie de la Colombie : le programme de renforcement des capacités a été élaboré à l’intention des professionnels de ce réseau (Red de la propiedad intelectual, área de industria y energía) et des réseaux de gestion de la propriété intellectuelle pour le renforcement des capacités de recherche dans les secteurs de l’industrie et de l’énergie (SECOPIND – Redes de Manejo de la Propiedad Intelectual para el fortalecimiento de la capacidad de investigación, Área de Industria y Energía);
* Formation à l’évaluation de la propriété intellectuelle à l’intention des établissements universitaires et des professionnels de l’industrie en Ouzbékistan, organisée en collaboration avec l’office de propriété intellectuelle d’Ouzbékistan et l’association professionnelle de concession de licences Licensing Executives Society International (LESI);
* Projet commun OEAB/OMPI sur le renforcement des capacités de commercialisation de la propriété intellectuelle des technoparcs régionaux (région du Caucase) : identifier les points forts et les défis, dans les infrastructures d’innovation importantes de la région, qui permettront de relier les instituts de recherche aux secteurs industriels et de fournir aux parties prenantes des services de propriété intellectuelle adéquats en matière d’innovation;
* Webinaire régional WebEx sur la collaboration en matière de commercialisation de la propriété intellectuelle entre les universités et les PME dans les états des Balkans;
* Projet national au Bélarus sur l’élaboration du modèle national de politiques de la propriété intellectuelle pour les établissements universitaires, en collaboration avec l’office national de propriété intellectuelle et le Ministère de l’enseignement supérieur du Bélarus. L’OMPI a aidé et parrainé une équipe d’experts nationaux dans la création d’un modèle national de politiques de la propriété intellectuelle pour les établissements universitaires;
* Projet national de politique en matière de propriété intellectuelle en Jordanie : le projet de création d’un modèle national de politiques de la propriété intellectuelle pour la Jordanie a été élaboré et sa mise en œuvre est en cours, en collaboration avec l’office de propriété intellectuelle de la Jordanie dans 10 établissements universitaires jordaniens;
* Aide aux experts et contribution au programme international de renforcement des capacités en matière de transferts de technologie dans les établissements universitaires : Journées internationales de transfert de technologie. Cet événement a été organisé en collaboration avec le Ministère tunisien de l’Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique;
* La Division de l’appui aux PME et à la création d’entreprises a lancé, en coopération avec le Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique, un projet national en Mongolie afin d’aider les universités mongoles à élaborer leurs propres politiques de la propriété intellectuelle. Une série de sessions d’assistance technique à distance ont été proposées à deux universités, avec l’appui d’un expert parrainé par l’OMPI. Le projet va se poursuivre en 2021;
* La Division de l’appui aux PME et à la création d’entreprises a apporté son aide pour un webinaire sur la concession de licences de propriété intellectuelle et l’écosystème chilien de la propriété intellectuelle, organisé par Licensing Executives Society International et l’office de propriété industrielle du Chili (INAPI), qui s’est tenu le 1er décembre 2020 au Chili.

## Ressources génétiques, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles

1. La Division des savoirs traditionnels appuie la mise en œuvre des ODD à travers les activités normatives, politiques et de renforcement des capacités qu’elle mène dans le domaine de la gestion des droits de propriété intellectuelle pour les ressources génétiques, ainsi que dans celui de la protection des données de propriété intellectuelle relatives aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles. Les objectifs 2, 3, 4, 8, 11, 13, 14 et 15, en particulier, étaient en lien avec les travaux de l’OMPI dans ce domaine en 2020. Concrètement, en 2020, la Division a mené un large éventail d’activités liées à ces ODD spécifiques, notamment :
2. Concernant les objectifs 2 et 15 relatifs aux ressources génétiques et à la productivité agricole, l’OMPI, en collaboration avec l’Office suédois de propriété intellectuelle, a apporté une formation spécialisée virtuelle et un soutien aux projets de diverses parties prenantes menant des activités relatives à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques au Bangladesh, au Cambodge, en Indonésie, au Kenya, au Malawi, en Ouganda, en République‑Unie de Tanzanie et en Zambie, en vue de renforcer les capacités d’utilisation des systèmes de propriété intellectuelle au bénéfice de l’innovation, en tant que facteur contribuant à l’augmentation de la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. La Division a mené des activités en coopération avec l’Initiative de développement des capacités en matière d’accès et de partage des avantages, qui vise à permettre aux acteurs du développement d’inclure les questions de propriété intellectuelle dans les accords d’accès et de partage des avantages relatifs aux ressources génétiques.
3. Concernant les objectifs 4, 8 (en particulier la cible 8.3) et 11 (cible 11.4), les activités de formation et les sources d’information de l’OMPI ont contribué à l’autonomisation des peuples autochtones et ont facilité l’accès à des possibilités d’apprentissage tout au long de la vie qui les aident à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour exploiter les possibilités et participer pleinement à la société, conformément au cadre des ODD. La Division a poursuivi la phase de mentorat du Programme de formation et de mentorat sur la propriété intellectuelle, fondé sur un projet, à l’intention des femmes chefs d’entreprise des peuples autochtones et des communautés locales. Ce programme vise à renforcer la capacité des femmes entrepreneurs des peuples autochtones et des communautés locales à faire un usage stratégique des droits de propriété intellectuelle pour soutenir les petites entreprises et les projets fondés sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. L’utilisation stratégique des droits de propriété intellectuelle peut permettre aux femmes de tirer de plus grands avantages économiques de leur innovation et créativité, de même que la titularité de droits de propriété intellectuelle peut leur permettre d’attirer des financements et des investissements. La Division a organisé des webinaires sur les possibilités et défis émergents que l’économie numérique pose aux peuples autochtones et aux communautés locales durant la pandémie de COVID‑19. La Division a appuyé, ou contribué à, des activités virtuelles sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles dans plusieurs régions et pays.
4. En 2020, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l’OMPI n’a pas pu se réunir ni négocier un ou plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs à la propriété intellectuelle qui, sans préjuger de la nature du ou des résultats, soient propres à garantir une protection équilibrée et efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles; la Division n’en a pas moins continué à en faciliter le processus, aidant notamment à la tenue de consultations intersessions, développant de nouvelles ressources en ligne et mettant à jour les ressources existantes afin d’aider les négociations, qui portent notamment sur les objectifs 2, 3, 8 et 14.

## Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle et les objectifs de développement durable

1. La Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle est chargée d’encourager la coopération internationale entre les États membres et les autres parties prenantes, afin de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle et de faire appliquer les droits de propriété intellectuelle dans l’intérêt du développement socioéconomique et de la protection des consommateurs. Dans cet objectif, la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, entre autres activités, facilite le dialogue international de politique générale relatif à la promotion du respect de la propriété intellectuelle en matière de propriété intellectuelle et aide les États membres dans les domaines de la sensibilisation ainsi que du renforcement des capacités et de la législation y afférente, y compris en coopérant avec d’autres organisations internationales compétentes. Les activités de la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle s’inscrivent dans l’Objectif stratégique VI de l’OMPI, ainsi que dans la Recommandation n° 45 du Plan d’action de l’OMPI pour le développement, qui reconnaît explicitement la nécessité de placer l’application des droits de propriété intellectuelle “dans le contexte plus large de l’intérêt général et en particulier des préoccupations relatives au développement”. Le travail de la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle contribue à la mise en œuvre de plusieurs ODD, dont les plus évidents et les plus directs sont les objectifs 4, 8, 9 et 16. Concernant ces objectifs, les projets et activités ci‑après de la Division au cours de l’année 2020 revêtent un intérêt particulier :

### i) Dialogue international de politique générale et coopération

1. Un pilier central du travail mené par la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle est de constituer un forum de dialogue international de politique générale sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle. À cette fin, la Division assume le secrétariat des sessions annuelles du Comité consultatif sur l’application des droits (ACE), par lequel les parties prenantes pertinentes peuvent partager des informations et échanger leurs expériences relatives aux questions les plus urgentes en matière d’application des droits de propriété intellectuelle et de promotion du respect de la propriété intellectuelle. De la sorte, les sessions de l’ACE contribuent à la mise en œuvre des objectifs 8 (en particulier la cible 8.3) et 9 (en particulier la cible 9.b) par la promotion de politiques orientées vers le développement tant au niveau national que régional, aidant ainsi à la création d’emplois décents pour tous, ainsi qu’à la recherche, la créativité et l’innovation. De plus, l’accent mis sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage dans le cadre de l’ACE contribue à la réalisation de l’objectif 16 (cible 16.4) en aidant à réduire le commerce illicite et à combattre le crime organisé. L’OMPI contribue à la réalisation de l’objectif 16 (en particulier les cibles 16.3 et 16.4) au moyen de la coopération internationale menée au titre de l’initiative WIPO ALERT. WIPO ALERT consiste en une plateforme sécurisée sur laquelle les pays peuvent échanger des informations avec le secteur de la publicité, dans l’objectif de réduire les flux financiers illicites vers des sites Web portant massivement atteinte au droit d’auteur pour des raisons commerciales.

### ii) Sensibilisation

1. Le travail que mène la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle met particulièrement l’accent sur la sensibilisation à la propriété intellectuelle, en particulier auprès des jeunes, ce qui contribue directement aux objectifs 4 et 9 des ODD. À titre illustratif, la Division a lancé l’année dernière un site Web de sensibilisation au respect des marques, en espagnol[[17]](#footnote-18). Le site permet aux adolescents d’explorer des concepts liés à la protection des marques par le biais d’activités divertissantes et de vidéos informatives, contribuant directement à la réalisation tant de l’objectif 4, qui s’efforce de faire mieux connaître la propriété intellectuelle aux jeunes, que de l’objectif 9, qui cultive une meilleure compréhension du rôle central que joue la propriété intellectuelle dans l’économie des pays.
2. De la même manière, avec l’appui financier du Gouvernement de la République de Corée, la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle a lancé plusieurs animations destinées aux jeunes enfants, en arabe, en portugais brésilien, en chinois, en français, en russe et en espagnol, mettant en scène le personnage populaire de Pororo, le petit pingouin. Ces animations, disponibles sur la chaîne YouTube de l’OMPI, contribuent directement à l’objectif 4,en présentant aux enfants les concepts fondamentaux de la propriété intellectuelle et la nécessité de respecter cette dernière. En outre, la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle a élaboré un Webtoon *Manhwa* sur le respect du droit d’auteur à l’intention des jeunes, là encore avec l’assistance de la République de Corée, qui est mis à disposition sur le site Web et sur les réseaux sociaux de l’OMPI en anglais, en coréen et en espagnol. Ici aussi, ce projet contribue à l’objectif 4, dans la mesure où il vise à fournir du matériel pédagogique accessible et interactif aux jeunes dans le monde. Le projet contribue également à l’objectif 8, dès lors qu’il s’attache notamment à traiter les questions d’atteinte au droit d’auteur qui se posent au quotidien, en particulier dans le cadre d’Internet, ce qui revêt une importance fondamentale pour discuter du développement d’industries innovantes et créatives.

### iii) Renforcement des capacités

1. Au cours de l’année 2020, la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle a organisé, et participé à, une série de manifestations virtuelles de renforcement des capacités à l’intention des juges et des responsables de l’application des lois de divers États membres, qui ont porté sur les thèmes de l’application des lois dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la promotion du respect de la propriété intellectuelle[[18]](#footnote-19). La Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle a également élaboré des instruments visant à aider les juges, les procureurs et les responsables de l’application des lois concernant divers aspects relatifs à l’application des droits de propriété intellectuelle. Un recueil de jurisprudence relative à l’application des droits de propriété intellectuelle en langue arabe, préparé par le juge Nehad Al Hussban, fournit une analyse approfondie de la jurisprudence prévalant en matière d’application de la propriété intellectuelle. En outre, la Division a aidé deux États membres de l’OMPI à élaborer des versions personnalisées du matériel de formation de l’OMPI à l’intention des responsables de l’application des lois et des procureurs qui mènent des investigations et poursuivent des délits de propriété intellectuelle. Le matériel fournit des orientations sur les éléments juridiques en lien avec le piratage et la contrefaçon ainsi que sur les thèmes pertinents en matière d’investigation et de collecte de preuves. Ces activités et ces instruments de renforcement des capacités contribuent directement à l’objectif 8 (en particulier la cible 8.3) en encourageant l’approche orientée vers le développement de l’OMPI en matière d’application des droits de propriété intellectuelle, qui est un aspect indispensable de l’incitation à l’innovation et au progrès technologique, de même qu’en générant plein emploi et emplois productifs, ainsi qu’à l’objectif 16 (spécialement les cibles 16.3 et 16.6) en aidant les institutions nationales à garantir au mieux l’efficacité, la transparence et l’équité de leurs systèmes pour qu’ils soient outillés face au commerce illicite et qu’ils puissent appliquer efficacement les droits de propriété intellectuelle.

### iv) Assistance législative

1. Un des domaines d’action privilégié de la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle consiste à fournir une assistance législative aux États membres afin d’aider à la création d’un environnement durable de respect de la propriété intellectuelle, et s’assurer de sa conformité avec les obligations stipulées dans l’Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). Au cours de l’année 2020, la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle a apporté une assistance législative à huit États membres. L’assistance législative fournie par la Division contribue à la mise en œuvre des objectifs 8 (en particulier la cible 8.3) et 9 (en particulier les cibles 9.5 et 9.b) en encourageant un environnement propice à la croissance économique, à la création d’emplois décents, à l’esprit d’entreprise, à la recherche, la créativité et l’innovation. De plus, l’assistance législative fournie aux États membres vise à prévenir, ou à lutter contre, le commerce illicite de produits protégés par des droits de propriété intellectuelle. Cet aspect durôle de la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle contribue à l’objectif 16 (en particulier la cible 16.4) visant à réduire nettement les flux financiers illicites.

## Instances judiciaires et propriété intellectuelle

1. Les activités de l’OMPI avec les institutions judiciaires[[19]](#footnote-20) prennent en considération le rôle crucial que jouent les systèmes judiciaires nationaux pour assurer un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace, et permettre ainsi à l’innovation de se développer pleinement dans l’ensemble des pays (objectif 9). En 2020, l’OMPI a poursuivi ses efforts visant à renforcer et à élargir son soutien aux systèmes judiciaires nationaux appelés à statuer sur les litiges de propriété intellectuelle, y compris dans les contextes spécifiques des pays en développement et des PMA. Ces efforts ont contribué à la mise en œuvre des objectifs de développement durable à travers les trois axes d’activités ci‑après :
2. Tout d’abord, l’OMPI a continué de faciliter l’échange de données d’expériences et de pratiques recommandées aux fins du règlement judiciaire des litiges de propriété intellectuelle entre juges statuant à l’intérieur de cadres juridiques et économiques distincts dans chaque État membre (objectif 16, cible 16.6), tout en s’adaptant aux conditions de la pandémie mondiale :
* L’OMPI a lancé une série de webinaires à l’intention des juges afin de poursuivre le dialogue judiciaire dans un format virtuel. Trois webinaires ont eu lieu pour traiter de questions communes en matière de règlement judiciaire des litiges de propriété intellectuelle, qui ont réuni chacun environ 100 juges de 50 pays;
* Le troisième Forum annuel de l’OMPI à l’intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle s’est tenu virtuellement en novembre 2020 et a réuni plus de 400 juges de 89 ressorts nationaux et régionaux, pour un échange entre pairs sur les questions d’actualité en matière de droit d’auteur, de marques et de brevets, ainsi que sur les perspectives mondiales relatives à l’influence de la technologie dans la gestion des affaires judiciaires et des litiges de propriété intellectuelle relevant de plusieurs juridictions.
1. Ensuite, l’OMPI a continué de consolider et d’étendre ses activités de renforcement des capacités judiciaires :
* L’OMPI a poursuivi sa collaboration avec les États membres pour développer les programmes de formation continue sur la propriété intellectuelle mis en place à partir de 2019 à l’intention du corps judiciaire, en s’adaptant aux préférences et conditions de chaque pays durant la pandémie de COVID‑19. Les programmes visent à renforcer la capacité des instituts nationaux de formation judiciaire des pays en développement à dispenser, à l’intention des juges, une formation sur la propriété intellectuelle qui soit participative, autonome et sur le long terme, compte tenu des besoins et priorités nationales.
* Pour répondre aux demandes des États membres, l’OMPI a également contribué à des activités de formation judiciaire en Lettonie, au Paraguay et au Pérou.
1. En troisième lieu, l’OMPI a contribué à la mise à disposition, et l’accès à, des informations et des données sur les systèmes et décisions judiciaires en matière de propriété intellectuelle dans le monde entier (objectifs 9 et 16), avec le lancement public de la base de données WIPO Lex – Jugements en septembre 2020. WIPO Lex – Jugements[[20]](#footnote-21) offre un accès en ligne libre et gratuit aux jugements, sélectionnés par les autorités compétentes des États membres participants, qui établissent des précédents ou offrent une interprétation contraignante du droit de la propriété intellectuelle dans leur juridiction, ainsi que des informations sur les structures administratives et judiciaires des États membres participants en matière de règlement deslitiges de propriété intellectuelle. À ses débuts, WIPO Lex – Jugements contenait plus de 400 documents issus de 10 pays; les préparatifs sont en cours pour qu’un plus grand nombre d’États membres intéressés ajoutent à cette ressource mondiale gratuite leurs principales décisions de justice en matière de propriété intellectuelle.

## Division de l’infrastructure des locaux

1. L’OMPI contribue activement à la mise en œuvre des objectifs 6, 7, 11, 12 et 13 des ODD dans le cadre de l’objectif stratégique de l’Organisation en matière de responsabilité environnementale, notamment en préservant la biodiversité sur le campus de l’OMPI (un parc de référence avec des chênes centenaires, trois toits végétaux faits de plantes et d’herbes locales, plusieurs espèces d’arbres et d’autres plantations en extérieur, ainsi que des jardins intérieurs)[[21]](#footnote-22). Le critère “environnement” a été introduit parmi plusieurs autres critères d’évaluation et de réalisation de la rénovation ainsi que de l’entretien des installations et des locaux techniques sur le campus de l’OMPI. Les principaux exemples de ces efforts sont : fourniture d’hydroélectricité 100% locale; éclairages à base de LED et détecteurs de présence permettant de réduire la consommation d’électricité; climatisation à partir du système hydrique du Lac de Genève; système de traitement des déchets avec tri et recyclage en fonction des matériaux; et gestion de la consommation d’eau[[22]](#footnote-23).
2. Depuis 2020, l’OMPI participe à l’initiative “2050 Aujourd’hui” visant à atteindre l’objectif de zéro émission dans le Canton de Genève d’ici 2050, qui est menée sous les auspices du pays hôte au niveau tant fédéral que cantonal, avec le concours d’un certain nombre d’organisations intergouvernementales internationales, des secteurs public et privé locaux ainsi que d’ONG[[23]](#footnote-24).

# Activités entreprises par l’Organisation dans le cadre du système des Nations Unies

1. En dépit des défis posés par la pandémie de COVID‑19, l’OMPI a continué de contribuer, dans le champ de son mandat, aux discussions de son ressort relatives à la mise en œuvre du Programme 2030, en qualité de membre ou d’observateur dans différents forums. L’OMPI a apporté des contributions et informations techniques aux initiatives et aux processus multilatéraux pertinents, en veillant à ce qu’ils tirent pleinement parti des connaissances et de l’expertise de l’Organisation dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030, ainsi que pour les ODD. En outre, l’OMPI a fourni des informations factuelles à travers toute une série de rapports et de publications élaborés pour promouvoir ses programmes et ses services, afin que ces derniers puissent être utilisés à la réalisation des ODD.
2. L’OMPI a contribué aux activités et aux processus des Nations Unies (comme le Sommet des Nations Unies sur la biodiversité), à la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya (par exemple, avec le Groupe d’experts techniques ad hoc sur les données relatives aux séquences numériques dans le domaine des ressources génétiques), à l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (comme la série de webinaires FAO‑oriGin intitulée “Contribuer aux ODD à travers la qualité en lien avec l’origine géographique”) et à d’autres organisations.
3. En 2020, le système des Nations Unies a mis principalement l’accent sur les questions de santé publique, de coopération numérique, de commerce et de changement climatique.L’OMPI a continué de surveiller de près l’impact de la COVID‑19 sur le système international depropriété intellectuelle et les défis qui en ont résulté. L’OMPI a également adapté ses processus de travail afin d’assurer une prestation continue de ses services de propriété intellectuelle.

### i) Le Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable

1. L’édition 2020 du Forum politique de haut niveau s’est tenue des 7 au 16 juillet 2020. Le Forum incluait une séquence ministérielle de trois jours au cours de laquelle 47 pays ont mené des évaluations nationales volontaires de la mise en œuvre du Programme 2030. Le Forum s’est déroulé dans un format virtuel du fait de la pandémie de COVID‑19 et a traité du thème “Action accélérée et voies de transformation : réaliser la décennie d’action et de réalisation pour le développement durable”. Les discussions se sont principalement concentrées sur l’impact de la pandémie de COVID‑19 sur les ODD et la façon dont la communauté internationale pouvait retrouver la voie de la réalisation des ODD, en reconnaissant que le monde n’était déjà pas, avant la pandémie, sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable et que le parcours à venir pourrait poser encore plus de défis. Le Forum a notamment pris note du fait que la pandémie de COVID‑19 avait creusé les inégalités entre, et à l’intérieur des, pays et que la progression vers les ODD avait été entravée et, dans certains cas, inversée. Les participants au Forum ont souligné la nécessité, d’une part, de placer le Programme 2030 au cœur de la reprise dans l’après‑pandémie afin qu’il serve de guide pour une meilleure reconstruction ainsi que, d’autre part, de consolider des partenariats et mécanismes institutionnels innovants pour financer les réponses à la COVID‑19. Dans son rapport sur l’état d’avancement de la mise en œuvre des ODD, le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies a noté que, même si des progrès avaient été réalisés dans certains domaines, ils n’en avaient pas pour autant compensé la hausse de l’insécurité alimentaire, la détérioration de l’environnement naturel et la persistance et omniprésence des inégalités. De plus, la pandémie de COVID‑19 a déclenché une crise sans précédent, ce qui a encore perturbé la progression des ODD.

### ii) Équipe de travail interinstitutions des Nations Unies

1. L’Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies (ETII) est composée d’un certain nombre d’agences des Nations Unies, parmi lesquelles : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture; Université des Nations Unies – Institut de recherche économique et sociale de Maastricht sur l’innovation et la technologie; Département des affaires économiques et sociales; PNUE; Banque mondiale; Union internationale des télécommunications; Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale; Commission économique pour l’Afrique; Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes; Commission économique pour l’Europe; Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique; et l’OMPI. L’Équipe est chargée du renforcement des capacités pour la science, la technologie et l’innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, en ciblant les responsables de politiques et les gestionnaires de la science, technologie et innovation dans les pays en développement. L’OMPI, en sa qualité de membre de l’ETII, a associé ses efforts à ceux de collègues de plus d’une dizaine d’autres agences des Nations Unies membres de l’ETII, pour mettre en œuvre une série d’ateliers en ligne de formation pilote sur la science, la technologie et l’innovation dans les pays en développement afin d’aider à la réalisation des ODD. Les trois sessions, qui se sont déroulées en novembre et décembre 2020, ont attiré plus de 70 participants venus de 28 pays et 40 représentants de différents organes des Nations Unies. L’exercice était unique, dans la mesure où il rassemblait de multiples agences des Nations Unies pour offrir un programme complet associant l’expertise unique de chaque agence des Nations Unies. Pour sa part, l’OMPI apportait au programme son expertise en matière de propriété intellectuelle afin de démontrer la pertinence de la propriété intellectuelle dans la formulation de politiques relatives à l’innovation. À travers ce programme, l’OMPI a pu s’adresser à d’autres responsables de politiques que ses parties prenantes traditionnelles des offices de propriété intellectuelle, et défendre la propriété intellectuelle dans le contexte plus large de la mise en place de conditions propices à l’innovation.

### iii) Discussions relatives au commerce et à la santé

1. L’OMPI a participé à de nombreuses réunions intergouvernementales et interagences dans les domaines du commerce et de la santé en lien avec l’objectif 3, visant à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien‑être de tous à tout âge.
2. Dans le contexte de la pandémie de COVID‑19, l’OMPI a participé aux réunions du Conseil des ADPIC de l’OMC des 15 et 16 octobre 2020 et du 10 décembre 2020, au cours desquelles il a été discuté de la proposition de dérogation à l’Accord sur les ADPIC pour ce qui a trait à l’accès aux vaccins, au traitement et au matériel de lutte contre la COVID‑19.
3. L’OMPI a participé aux sessions virtuelles de la 73e Assemblée mondiale de la Santé les 18 et 19 mai 2020 ainsi qu’au 147e Conseil exécutif de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) le 22 mai 2020. La résolution WHA73.1 de l’OMS sur la réponse à la COVID‑19 appelle expressément les organisations internationales à se conformer aux éléments de flexibilité dans l’Accord sur les ADPIC, s’agissant de faciliter un accès équitable et en temps opportun aux médicaments et aux vaccins contre la COVID‑19.
4. L’OMPI a également participé à la session spéciale du comité exécutif de l’OMS sur la COVID‑19, qui s’est tenue en format hybride les 5 et 6 octobre 2020, ainsi qu’aux reprises virtuelles des sessions de la 73e Assemblée mondiale de la Santé et du 147e Conseil exécutif de l’OMS, respectivement des 9 au 13 novembre 2020 et le 16 novembre 2020. À l’occasion de ces réunions, l’OMPI a surveillé les progrès réalisés par les initiatives de réponse à la COVID‑19, comme le Dispositif pour accélérer l’accès aux outils de lutte contre la COVID‑19, le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID‑19 ainsi que le Groupement d’accès aux technologies contre la COVID‑19, dont l’objectif est d’accélérer le développement, la fabrication et l’accès aux vaccins contre la COVID‑19.
5. En juillet 2020, l’OMPI, l’OMC et l’OMS ont lancé une mise à jour d’étude intitulée “Promouvoir l’accès aux technologies médicales et à l’innovation”. Actualisant la première édition de 2013, la publication examine l’interaction entre les politiques dans les domaines de la santé, du commerce et de la propriété intellectuelle, ainsi que la façon dont cette interaction affecte l’innovation et l’accès aux technologies médicales, comme les médicaments, les vaccins et les instruments médicaux. La publication mise à jour contient un encart spécial sur la COVID‑19.
6. Les 30 novembre et 1er décembre 2020, l’OMPI a organisé une réunion sous‑régionale virtuelle sur la propriété intellectuelle, l’innovation et la santé publique (objectifs 3, 9 et 17 des ODD) conjointement avec l’OMS et l’OMC, à l’intention d’une sélection de pays arabes[[24]](#footnote-25). L’objectif de la réunion était de sensibiliser aux questions clés dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la santé publique, notamment l’innovation, les brevets et les droits de brevet, l’accès à des produits de santé abordables, les éléments de flexibilité dans l’Accord sur les ADPIC et l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle pour encourager l’innovation pharmaceutique.

### iv) Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

1. En sa qualité de membre, l’OMPI a continué de participer aux réunions de l’Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. L’OMPI a suivi diverses réunions portant sur les maladies non transmissibles et la COVID‑19, notamment la 4e session du 1er mai 2020, centrée sur l’utilisation des technologies numériques par les agences des Nations Unies et leurs États membres pour traiter le thème de la COVID‑19 et des maladies non transmissibles. La 15e réunion de l’Équipe spéciale, des 3 au 5 novembre 2020, comprenait également des discussions sur la COVID‑19 et les maladies non transmissibles ainsi que sur l’accès aux médicaments essentiels au traitement de ces maladies. Lors de cette réunion virtuelle à laquelle a pris part l’OMPI, la version mise à jour par l’OMS pour la mise en œuvre de l’objectif 3 du Plan d’action mondial visant à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien‑être de tous à tout âge a inscrit le thème “Recherche et Développement, Innovation et Accès” au nombre de ses sept thèmes accélérateurs.

### v) Questions commerciales et numériques

1. Semaine du commerce électronique de la CNUCED : Du fait de la pandémie de COVID‑19, la réunion en présentiel de la Semaine du commerce électronique 2020 a été remplacée par une semaine électronique d’événements en ligne, de dialogues et de webinaires, qui s’est déroulée entre le 27 avril et le 1er mai 2020. En sa qualité de membre de l’initiative eTrade for All, l’OMPI a apporté sa contribution à une session intitulée “À qui appartiennent nos données? Quel est le rôle de la propriété intellectuelle?”, qui s’est penchée sur le rôle des régimes de propriété intellectuelle dans la promotion du partage de données ainsi que sur le rôle de la coopération internationale dans ce contexte.
2. Forum du Sommet mondial sur la société de l’information : L’édition 2020 du Forum du SMSI s’est déroulée virtuellement du 22 juin au 10 septembre 2020. L’OMPI a participé à un atelier intitulé “Les TIC et l’accessibilité” et portant sur les efforts déployés en collaboration par les Nations Unies afin de réaliser les ODD, sur la Convention relative aux droits des personnes ayant un handicap, ainsi que sur la Stratégie des Nations Unies pour l’inclusion du handicap mise en œuvre au titre de l’Agenda d’accessibilité numérique. L’atelier a partagé et discuté les activités et les initiatives réalisées pour la promotion de, et l’appui à, la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de ressources afin d’assurer l’inclusivité de tous, y compris des personnes ayant un handicap, dans le cadre des ODD, de la Convention, de la Stratégie et d’autres engagements connexes au niveau mondial.

### vi) Réunion du Forum sur la gouvernance de l’Internet

1. L’édition 2020 du Forum sur la gouvernance de l’Internet s’est déroulée virtuellement des 2 au 17 novembre 2020, avec pour thème principal “Internet pour la résilience humaine et la solidarité”. Conformément à son engagement fort dans le Forum, l’OMPI a organisé une session sur le thème “Droit d’auteur et inclusion”, qui s’est concentrée sur le traité de Marrakech et l’ABC en tant qu’initiatives clés de l’OMPI visant à fournir un meilleur accès au contenu et à l’information pour les personnes ayant un handicap, tant dans les pays développés que dans les pays en développement (objectifs 4, 9, 10 et 17). L’OMPI a également participé à l’édition 2020 du Forum sur les pratiques recommandées en matière de contenus locaux du FGI, axé sur la question des contenus locaux et autochtones dans l’espace numérique, c’est‑à‑dire la protection, la préservation et la pérennité des œuvres de création et des savoirs traditionnels (objectifs 4, 8, 9 et 10).

### vii) Comité du commerce et du développement de l’OMC

1. L’OMPI a pris part virtuellement à la 113e session du Comité du commerce et du développement de l’OMC, le 20 novembre 2020. Les débats relatifs au Programme de travail sur le commerce électronique ont souligné la nécessité d’aider les PMA à faire usage du commerce électronique en réduisant la fracture numérique.

### viii) L’Aide pour le commerce

1. L’OMPI a pris part à deux réunions du Comité directeur de l’Aide pour le commerce, les 27 mai et 19 novembre 2020. L’Aide pour le commerce est une initiative multipartite menée conjointement par le Centre du commerce international, la CNUCED et l’OMC, qui vise à simplifier la recherche de marchés pour les entreprises, notamment les micros, petites et moyennes entreprises, en intégrant les informations commerciales dans un portail unique en ligne. En soutien à cette initiative, l’OMPI a fourni des informations relatives à la protection des droits de propriété intellectuelle pour les acteurs des PME, sous la forme d’un instrument pour le diagnostic de la propriété intellectuelle.

### ix) Changement climatique

1. L’OMPI a continué de suivre le processus de la Convention‑cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment les discussions relatives au développement et au transfert de technologie. L’OMPI a participé en qualité d’observateur à la 16e réunion du Conseil consultatif du Centre‑Réseau des technologies climatiques, des 10 au 12 novembre 2020, ainsi qu’à la 21e réunion du Comité exécutif de la technologie qui s’est tenue des 17 au 21 novembre 2020. En outre, l’OMPI a participé aux Dialogues 2020 des Nations Unies sur le changement climatique (Dialogues sur le climat), du 23 novembre au 4 décembre 2020.
2. Depuis 2009, sous les auspices des Nations Unies, à travers le PNUE et en collaboration avec l’Organisation de l’aviation civile internationale, l’OMPI contribue à l’exercice annuel de collecte de données sur les émissions de gaz à effet de serre provoquées par le fonctionnement des installations (au siège et hors siège) et les déplacements (du personnel et des tierces parties), dans le cadre du “Calculateur de GES” à l’échelle des Nations Unies[[25]](#footnote-26). Depuis 2014, l’OMPI compense les émissions inévitables provoquées par ses installations et par les déplacements en achetant des crédits carbone au titre d’un arrangement dans le cadre de la Convention‑cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto, par le biais duquel des unités de réduction certifiée des émissions sont délivrées et achetées au profit des projets du Mécanisme pour un développement propre prévu au Protocole de Kyoto.
3. En 2020, l’OMPI a été l’une des agences participant à l’initiative “Examen de l’intégration de la durabilité environnementale dans les organisations du système des Nations Unies” (JIU/REP/2020/8) du Corps commun d’inspection[[26]](#footnote-27).

### x) Propriété intellectuelle et tourisme

1. L’utilisation des droits de propriété intellectuelle dans le tourisme et la promotion culturelle est un nouveau modèle commercial pour l’industrie du tourisme durable, qui peut se traduire par des avantages pour les communautés locales et pour l’économie dans son ensemble. En 2020, l’OMPI et l’Organisation mondiale du tourisme (OMT) ont collaboré à l’élaboration d’une publication intitulée “Stimuler le développement du tourisme grâce à la propriété intellectuelle”. L’objectif est de sensibiliser au rôle du système de propriété intellectuelle dans la promotion d’activités économiques liées au tourisme dans les pays en développement. Cette publication reflète les engagements de l’OMPI et de l’OMT envers les ODD et le Programme 2030, plus spécifiquement les objectifs 8 (cible 8.9), 9, 12 (cible 12.b) et 14 (cible 14.7). De plus, afin de mieux illustrer les liens entre le tourisme, les droits de propriétéintellectuelle et la réalisation des ODD, toutes les études de cas incluses dans la publication mentionnent l’objectif de développement durable spécifique auquel elles se rattachent. En outre, dans le but de sensibiliser les parties prenantes du tourisme tant au niveau de la formulation de politiques que de l’industrie touristique, une courte vidéo a été élaborée pour présenter les synergies possibles entre propriété intellectuelle, tourisme et développement durable.

### xi) Coopération Sud‑Sud et triangulaire

1. L’OMPI a participé, avec d’autres agences des Nations Unies, à la rédaction d’un document de stratégie à l’échelle du système des Nations Unies portant sur la coopération Sud‑Sud et triangulaire (CSST). L’objectif ultime de cette stratégie est de fournir une orientation de politique générale, à l’échelle du système des Nations Unies, aux entités des Nations Unies afin d’encourager une approche coordonnée et cohérente des politiques et du soutien programmatique et en partenariat qu’apporte la CSST, et d’accroître son impact sur l’ensemble des activités des Nations Unies au niveau national, régional et mondial. Sa mise en œuvre est menée par chaque entité individuellement, en fonction de son mandat et de son programme de travail. Cette stratégie placera les entités des Nations Unies en meilleure position pour coordonner et harmoniser les politiques ainsi que le soutien opérationnel et programmatique à la CSST au niveau mondial, régional et national, dans le but d’appuyer les priorités nationales des pays du Sud et d’amener le Programme 2030 et la Décennie d’action sur la voie des ODD.
2. La stratégie sera mise en œuvre dans le contexte de la pandémie de COVID‑19, qui pose de sérieux défis aux pays du Sud et risque d’inverser les progrès réalisés sur la voie de la réalisation des ODD dans bon nombre de ces pays. La CSST pendant et après la crise peut jeter les bases d’une coopération à plus long terme sur les questions qui se poseront vraisemblablement de manière plus aiguë après le recul de la pandémie, à mesure que le monde recherchera de nouvelles voies vers la réalisation du Programme 2030. La stratégie pourrait devenir un outil de plus pour coordonner les efforts de CSST déployés par les entités des Nations Unies pour répondre à toutes les dimensions de la pandémie et pour reconstruire en mieux après la pandémie.

# Assistance fournie par l’OMPI à la demande des États membres

1. Au moment de l’établissement du présent rapport, le Secrétariat n’avait reçu aucune demande d’assistance de la part d’États membres en lien avec la réalisation des ODD.
2. *Le CDIP est invité à examiner les informations contenues dans le présent document.*
1. Objectif 1 : Pas de pauvreté; Objectif 2 : Faim “zéro”; Objectif 3 : Bonne santé et bien-être; Objectif 4 : Éducation de qualité; Objectif 5 : Égalité entre les sexes; Objectif 6 : Eau propre et assainissement; Objectif 7 : Énergie propre et d’un coût abordable; Objectif 8 : Travail décent et croissance économique; Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure; Objectif 10 : Inégalités réduites; Objectif 11 : Villes et communautés durables; Objectif 12 : Consommation et production responsables; Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques; Objectif 14 : Vie aquatique; Objectif 15 : Vie terrestre; Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces; Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs. [↑](#footnote-ref-2)
2. <https://patentscope.wipo.int/search/fr/search.jsf>. [↑](#footnote-ref-3)
3. Le document PCT/WG/13/7 REV, qui établit la liste de toutes les activités planifiées et mises en œuvre au 21 septembre 2020, est disponible sur la page [Coordination de l’assistance technique relevant du PCT](https://www.wipo.int/edocs/mdocs/pct/fr/pct_wg_13/pct_wg_13_7_rev.pdf). [↑](#footnote-ref-4)
4. <https://www.wipo.int/export/sites/www/treaties/fr/documents/pdf/madrid_marks.pdf>. [↑](#footnote-ref-5)
5. <https://www.wipo.int/export/sites/www/treaties/fr/documents/pdf/hague.pdf> [↑](#footnote-ref-6)
6. [WIPO Hague](https://www.wipo.int/hague/fr/) [↑](#footnote-ref-7)
7. [Portail de propriété intellectuelle de l’OMPI](https://ipportal.wipo.int/about) [↑](#footnote-ref-8)
8. <https://www.wipo.int/export/sites/www/treaties/fr/documents/pdf/lisbon.pdf>. [↑](#footnote-ref-9)
9. Après l’enregistrement national de l’indication géographique Poivre de Kampot en 2010, le produit a connu une forte augmentation de ses ventes à l’exportation, avec environ 70% de la production adressée au marché international, ainsi qu’une multiplication par trois de son prix d’achat moyen (à la ferme) – passant d’une moyenne de 7,5 riels cambodgiens avant l’enregistrement à 22,7 riels cambodgiens 10 ans après l’enregistrement. En 2019, la valeur de production du poivre de Kampot s’est élevée à plus d’un million de dollars américains, contre 70 000 dollars américains de valeur de production en 2009. (Source : Département de la propriété intellectuelle du Ministère du Commerce du Cambodge). [↑](#footnote-ref-10)
10. [Banane du Costa Rica](https://www.wipo.int/ip-outreach/fr/ipday/2020/case-studies/banano.html) : une indication géographique [↑](#footnote-ref-11)
11. [L’engagement du Grana Padano en faveur de l’environnement](https://www.wipo.int/ip-outreach/fr/ipday/2020/case-studies/grana_padano.html) [↑](#footnote-ref-12)
12. [Article du Magazine de l’OMPI](https://www.wipo.int/wipo_magazine/fr/2020/02/article_0006.html) [↑](#footnote-ref-13)
13. [Article du Magazine de l’OMPI](https://www.wipo.int/wipo_magazine/fr/2020/02/article_0006.html)  [↑](#footnote-ref-14)
14. Le concept de “Semaine de la propriété intellectuelle” est une initiative adoptée par le Bureau régional pour l’Afrique, dont l’objectif principal est de libérer le potentiel des principaux acteurs de l’innovation de certains pays (Cameroun, Ghana, Kenya, Rwanda), de les faire progresser dans la bonne direction en ce qui concerne l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle et d’en faire des références pour aider à “tirer vers le haut” les autres pays de la région. La semaine de la propriété intellectuelle a été l’occasion de renforcer les capacités de deux groupes de parties prenantes nationales, des universités et des instituts de recherche, ainsi que des PME, reconnues dans les domaines prioritaires recensés dans la politique et la stratégie nationales en matière de propriété intellectuelle de leur pays. [↑](#footnote-ref-15)
15. Accord de coopération OMPI/ARIPO/OAPI signé en 2018 [↑](#footnote-ref-16)
16. Botswana, Malawi et Kenya [↑](#footnote-ref-17)
17. [Respeto por la PI](http://www.respetoporlapi.org/) [↑](#footnote-ref-18)
18. [Activités de formation et de sensibilisation](https://www.wipo.int/enforcement/fr/activities/current.html) [↑](#footnote-ref-19)
19. [Les instances judiciaires et la propriété intellectuelle](https://www.wipo.int/about-ip/fr/judiciaries/index.html) [↑](#footnote-ref-20)
20. [Base de données WIPO Lex – Jugements](https://wipolex.wipo.int/fr/main/judgments) [↑](#footnote-ref-21)
21. [Année internationale de la biodiversité](https://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/a_48/a_48_18.pdf) [↑](#footnote-ref-22)
22. Se reporter à la brochure de l’OMPI accessible sur : [Responsabilité environnementale sur le campus de l’OMPI](https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4469&plang=EN) [↑](#footnote-ref-23)
23. [2050Aujourd’hui](https://2050today.org/?lang=fr) [↑](#footnote-ref-24)
24. Algérie, Arabie saoudite, Conseil de coopération du Golfe, Égypte, Émirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Liban, Ligue des États arabes, Maroc, Oman, Soudan et Tunisie. [↑](#footnote-ref-25)
25. Voir le rapport “*Économie verte dans un monde bleu*” des Nations Unies le plus récent, édition 2020 : [Green in the Blue](https://www.greeningtheblue.org/) [↑](#footnote-ref-26)
26. [Rapport du Corps commun d’inspection](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2020_8_english.pdf) [↑](#footnote-ref-27)